Tout part d'une connexion

Sommaire des données sur la durabilité 2025

5 mars 2026

BCE

Table des matières

Cette fiche d'information est un complément aux divulgations annuelles de BCE pour 2025, qui peuvent être consultées sur BCE.ca. Tout comme notre rapport annuel intégré 2025, cette fiche d'information a pour objet de fournir en toute transparence des informations fiables sur la durabilité conformement aux attentes des parties prenantes. BCE a utilisé des normes et des cadres établis pour l'élaboration des mesures et de l'information presentées dans la présente fiche d'information. Pour en savoir plus sur notre performance, visiter BCE.ca ou communiquer avec nous à relations.investisseurs@bell.ca.

Mise en garde 3

Mise en garde concernant les déclarations prospectives 3
Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques 5

À propos de cette fiche d'information 8

Période couverte 8

Limites du rapport 8

Vérification et assurance des données 8

Données retraitées 8
Émissions de GES de portée 2 pour 2024 8
Émissions de GES de portée 3 pour 2020 et 2024 8

Cibles revisées 8
Carboneutralité 8
ISO 50001 8

Information sur les indicateurs clés, les objectifs et les méthodologies 9
Nos réseaux 9
Notre clientèle et nos relations 10
Nos produits et services 11
Notre environnement 11
Notre équipe 14

Nos réseaux 15

Couverture, accessibilité et fiabilité du réseau 15
Indicateurs liés à la couverture du réseau et à l'accessibilité 15
Indicateurs liés à la fiabilité du réseau 15

Confidentialité et sécurité de l'information 15
Indicateur clé lié à la confidentialité 15
Indicateurs clés liés à la sécurité de l'information 15

Demandes d'accès en vertu de la loi 16
Demandes des autorités judiciaires et des agences gouvernementales 16
Services tarifés du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 16

Notre clientèle et nos relations 17

Clientèle 17
Nombre de plaintes acceptées par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) 17

Communauté 17
Investissements communautaires 17
Engagement des employés dans la communauté 17
Dons d'équipement informatique au profit des enfants et des collectivités 17

Fournisseurs 17
Pratiques pour une chaîne d'approvisionnement responsable 17

Éthique commerciale 17

Nos produits et services 18

Recherche, développement et innovation 18

Économies de carbone liés à nos produits et services 18

Secteur des médias 18

Notre environnement 19

Changements climatiques 19
Indicateurs clés liés aux émissions de GES 19
Total des émissions de GES 19
Émissions de GES 20
Consommation d'énergie 21
Intensité énergétique 21
Consommation d'électricité 21
Initiatives de décarbonisation 22
Transition vers des véhicules plus propres 22
Immobilier durable 22

Économie circulaire 23
Indicateurs clés liés au réacheminement des déchets 23
Récupération des appareils électroniques utilisés par les clients 23
Appareils électroniques recyclés et réutilisés grâce aux programmes de récupération 23
Déchets récupérés 23

Gestion environnementale 24
Systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie 24
Émissions atmosphériques 24
Incidents environnementaux et infractions 24
Consommation d'eau 24

Notre équipe 25

Notre personnel 25
Employés 25
Taux de roulement volontaire, retraites et embauches externes 25

Bien-être des membres de l'équipe 26
Indicateur clé lié au bien-être 26
Santé et sécurité 26
Diversité de l'effectif 26
Équité salariale 26

Engagement du personnel 27
Indicateur clé lié à l'engagement 27
Syndicats 27
Avantages 28
Retraite et épargne 29

Nos ressources financières 30

Versements aux gouvernements et autres organismes 30

Évitement fiscal/érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices 31

Gouvernance fiscale et gestion du risque 31

Index de reporting 32

Index des risques et opportunités liés aux changement climatiques 32

Index du contenu de la Global Reporting Initiative (GRI) 39

Index du contenu du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) 49

Index du contenu des Objectifs de développement durable des Nations Unies 54

Index du contenu du Pacte mondial des Nations Unies 57

Mise en garde

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs en matière de développement durable (qui comprennent, sans s'y limiter, nos objectifs concernant la couverture du réseau, l'accessibilité, la fiabilité et l'intensité énergétique, la pénétration de l'Internet par fibre optique, la protection de la vie privée, la sensibilisation et la vigilance en matière de sécurité de l'information, la satisfaction de la clientèle et la qualité du service, l'investissement communautaire, la réduction des déchets, le bien-être du personnel, le bénévolat et l'engagement, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, l'inclusion et l'appartenance, le leadership en gouvernance d'entreprise et en conduite éthique des affaires, les réductions ciblées de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris, sans s'y limiter, nos objectifs fondés sur la science et de réduction des émissions de carbone), les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de BCE, et d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme « hypothèse », « but », « orientation », « objectif », « perspective », « projet », « stratégie », « cible », « engagement » et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que « viser », « anticiper », « croire », « pouvoir », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « devoir » et « s'efforcer de », permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 ».

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives contenues dans le présent document décrivent nos attentes en date du 5 mars 2026 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie du rendement ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent document dans le but d'aider le lecteur à comprendre nos objectifs et nos priorités stratégiques, y compris, en particulier, certains éléments clés de nos objectifs en matière de développement durable. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses économiques, relatives au marché, opérationnelles et autres en préparant les déclarations prospectives contenues dans le présent document, lesquelles comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses décrites dans les sous-sections du rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le rapport de gestion annuel 2025 de BCE) intitulées « Hypothèses », ces sous-sections étant incorporées par renvoi dans le présent énoncé de mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous estimons que nos hypothèses étaient raisonnables en date du 5 mars 2026. Si nos hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats ou les événements réels pourraient être sensiblement différents de nos attentes. Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent, sans s'y limiter, les risques décrits dans le présent énoncé de mise en garde ainsi que les risques décrits à la section 9, « Risques d'entreprise », du rapport de gestion annuel 2025 de BCE, cette section étant incorporée par renvoi dans le présent énoncé de mise en garde. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document pour les périodes au-delà de 2026 comportent des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2026 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Elles supposent, sauf indication contraire, que les hypothèses et les risques pertinents décrits dans le rapport de gestion annuel 2025 de BCE demeureront sensiblement inchangés au cours de ces périodes.

La personne qui lit ce rapport doit tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2025 de BCE ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres opérations, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 mars 2026. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Hypothèses et facteurs de risque relatifs à la réduction des émissions de GES et aux objectifs d'engagement des fournisseurs

Nos objectifs de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- Notre capacité à acheter une quantité considérable de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour réduire nos émissions de GES
- Aucune augmentation considérable de l'intensité des émissions du réseau électrique sur laquelle nous n'avons aucun contrôle
- Les émissions de GES prévues des centres de données Bell AI Fabric actuels et proposés sont exclues de nos objectifs scientifiques à court terme
- Aucune nouvelle initiative d'entreprise, acquisition d'entreprise, cession d'entreprise ou technologie qui modifierait de manière significative nos niveaux d'émissions de GES prévus. En particulier, nos objectifs de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition de Ziply Fiber et la cession en cours de Northwestel ne modifieront pas de manière significative nos niveaux d'émissions de GES prévus.
- Un engagement et une collaboration suffisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres objectifs scientifiques
- La mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'entreprise et commerciales pour réduire notre consommation d'électricité et de carburant, ainsi que pour réduire d'autres facteurs d'émissions de GES directs et indirects
- La disponibilité de fonds suffisants à allouer à la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant
- Aucune augmentation considérable des coûts des solutions et initiatives identifiées pour atteindre nos objectifs
- Aucun impact négatif sur le calcul de nos émissions de GES résultant d'améliorations ou de modifications des normes internationales ou de la méthodologie que nous utilisons pour le calcul de ces émissions de GES

- Aucun changement requis à nos objectifs scientifiques conformément à la méthodologie de l'initiative Science Based Target (SBTi) qui rendrait la réalisation de nos objectifs scientifiques, tels que mis à jour de temps à autre, plus onéreuse ou irréalisable compte tenu des exigences commerciales
- Aucun changement considérable dans la répartition de nos dépenses par fournisseur et un engagement et une collaboration suffisants des autres participants tout au long de notre chaîne de valeur pour réduire leurs propres émissions de GES

La réalisation de notre objectif fondé sur la science lié à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité considérable de CER. Pour atteindre cet objectif scientifique, seuls les CER seront pris en compte, étant donné que les normes SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone pour cet objectif. Si une quantité suffisante de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi) n'était pas disponible, si leur coût d'acquisition était jugé trop onéreux, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, ou si des lois, réglementations, normes applicables, la perception du public ou d'autres facteurs limitaient le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, la réalisation de notre objectif scientifique lié à nos émissions de GES de portée 1 et 2 pourrait être négativement impactée.

Nos objectifs de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions provenant du réseau électrique dans les juridictions où nous opérons et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une augmentation considérable de cette intensité d'émissions était enregistrée dans une ou plusieurs juridictions où nous menons nos opérations, la réalisation de nos objectifs scientifiques liés à nos émissions de GES de portée 2 et 3 pourrait être négativement impactée.

De plus, le développement actuel et proposé de nos centres de données d'IA pourrait augmenter considérablement nos émissions de GES de portée 1, de portée 2 et de portée 3. Bien que nous n'ayons pas encore suffisamment de données pour quantifier l'impact de nos centres de données d'IA sur nos émissions de GES, les centres de données d'IA sont connus pour être énergivores en raison de la nature de leurs opérations. La juridiction dans laquelle les futurs centres de données d'IA sont développés pourrait également avoir un impact sur nos émissions de GES si, par exemple, des centres de données d'IA sont développés dans des juridictions avec des réseaux électriques à forte intensité d'émissions. Si l'impact de nos centres de données d'IA sur nos émissions de GES est considérable, cela pourrait nuire à notre capacité à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES.

Une partie de nos objectifs de réduction des émissions de GES dépend également de notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'entreprise et commerciales suffisantes afin de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Le non-respect des calendriers prévus pour la mise en œuvre de ces initiatives en raison de changements dans les plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, l'indisponibilité de capitaux, de technologies, d'équipements ou d'employés, les allocations de coûts, les coûts réels dépassant les coûts prévus, ou d'autres facteurs, ou l'échec de ces initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES anticipées, pourrait affecter négativement notre capacité à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES. De plus, les futures initiatives d'entreprise, telles que les acquisitions et cessions d'entreprises, y compris la cession en cours de Northwestel précédemment annoncée, ainsi que notre acquisition de Ziply Fiber, le développement de centres de données d'IA et la croissance organique, pourraient affecter négativement notre capacité à atteindre nos objectifs, tout comme l'adoption de nouvelles technologies qui sont des catalyseurs de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie anticipées.

Un affinement ou des modifications des normes internationales ou de la méthodologie que nous utilisons pour le calcul des émissions de GES qui entraîneraient une augmentation de nos émissions de GES pourraient avoir un impact supplémentaire sur notre capacité à atteindre nos objectifs. De plus, en ce qui concerne spécifiquement nos objectifs scientifiques, la SBTi exige le recalcul de nos objectifs lors de la survenance de certains événements, tels que des acquisitions ou cessions d'entreprises, ou pour se conformer à l'évolution de la méthodologie ou des normes de la SBTi. Un recalcul entraînant l'introduction d'objectifs plus ambitieux pourrait remettre en question notre capacité à atteindre ces objectifs mis à jour.

La réalisation de notre objectif scientifique lié au niveau de nos fournisseurs par dépense couvrant les biens et services achetés qui ont adopté des objectifs scientifiques pourrait être négativement impactée si nous ne parvenions pas à obtenir le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures d'engagement que nous pourrions mettre en œuvre, ou si nous modifions considérablement la répartition de nos dépenses par fournisseur.

De plus, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de GES de portée 1 et de portée 2, étant donné que nous devons compter sur l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres participants de notre chaîne de valeur pour réduire leurs propres émissions de GES. Par conséquent, le fait de ne pas obtenir l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres participants pourrait nuire à notre capacité à atteindre notre objectif de réduction des émissions de GES de portée 3.

Explication de certains termes et de certaines mesures et cibles liés aux changements climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les GES sont les constituants gazeux de l'atmosphère qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données. Ils sont responsables d'une augmentation des températures connue sous le nom d'effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O), mais il en existe d'autres, tels l'hexafluorure de soufre (SF_6), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC). L'unité d'usage courant pour mesurer les émissions de GES est la tonne d'équivalent CO_2 (tCO_2e). Pour calculer les émissions de GES en tCO_2e, il faut considérer le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chacun des GES. En effet, chaque GES possède des caractéristiques particulières qui lui confèrent une durée de vie précise dans l'atmosphère et des propriétés d'absorption du rayonnement. Le PRP tient compte de ces caractéristiques dans l'émission d'une unité de chaque gaz et les compare à l'émission d'une unité de CO_2. Plus le PRP est élevé, plus un gaz donné réchauffe la Terre par rapport au CO_2 dans le même horizon de temps. Le GIEC établit des valeurs pour le PRP qui sont utilisées dans tous les pays et tous les secteurs d'activité afin que la comptabilisation et la comparaison des émissions de GES reposent sur un indice unifié.

Les définitions suivantes, ainsi que nos méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer nos émissions de GES, sont conformes au protocole sur les GES. La période de référence pour ces indicateurs est basée sur les données comprises entre le 1er juillet de l'exercice précédent et le 30 juin de l'exercice considéré.

Émissions liées à nos activités

La somme des émissions de portée 1 et 2 (en fonction du marché) est parfois désignée, dans ce rapport, par le terme « émissions liées à nos activités ».

Émissions de GES de portée 1

Les émissions de portée 1 sont les émissions directes provenant de sources contrôlées par Bell et sont associées au carburant consommé par le parc de véhicules, les immeubles, les tours de télécommunications et les génératrices. Pour calculer nos émissions de portée 1, nous avons utilisé les facteurs d'émission de CO_2e provenant du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du Rapport d'inventaire national (RIN).

Émissions de GES de portée 2

Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes et sont associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetée par Bell pour poursuivre ses activités. Ces émissions peuvent être calculées selon les deux méthodes de calcul suivantes :

Portée 2 – Méthode fondée sur l'emplacement

La méthode de calcul des GES fondée sur l'emplacement repose sur les facteurs d'émissions moyens liés à la production d'énergie pour des régions données, comme des provinces ou des pays. Cette méthode utilise les facteurs d'émissions représentant l'intensité moyenne des émissions des réseaux électriques qui fournissent l'énergie consommée par Bell. Les facteurs d'émission de CO_2e proviennent du document « Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » du gouvernement du Canada, qui fait partie du RIN.

Portée 2 – Méthode fondée sur le marché

Bell utilise la méthode de calcul des GES fondée sur le marché lorsqu'elle achète de l'électricité liée à des instruments contractuels ou qu'elle achète des instruments contractuels de façon indépendante. Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre de cette méthode sont précisés dans les contrats avec l'accord du fournisseur concerné. Il est pertinent d'utiliser cette méthode pour les activités exercées dans les marchés où les consommateurs peuvent choisir des produits liés à l'électricité différenciés.

Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché pour évaluer nos cibles liées aux émissions de GES.

Émissions de GES de portée 3

Les émissions de portée 3 englobent toutes les émissions indirectes (non comprises dans les émissions de portée 2) qu'engendre notre chaîne de valeur en aval et en amont. Les émissions de GES de portée 3 proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre équipe et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). La complexité de la collecte de données contribue à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3. Les émissions de portée 3 représentent la majorité des émissions de GES de BCE et ne sont pas prises en compte dans le cadre de notre objectif de carboneutralité à partir de 2025.

Émissions de GES de portée 3 – Catégorie 1 Achats de biens et de services

Les émissions de portée 3 de la catégorie 1 Achats de biens et de services se rapportent à l'extraction, à la production et au transport des biens et services achetés au cours de l'année considérée auprès de fournisseurs de biens de consommation de téléphonie mobile et de télévision, de produits et services informatiques, de services de distribution, de services de marketing, de services d'accès au réseau, de services professionnels, de services immobiliers, d'équipement de terrain, de services administratifs, etc. Pour obtenir un résultat fiable, nous effectuons notre calcul au moyen des données relatives aux dépenses effectuées auprès de tous les fournisseurs pour l'année considérée. Les 100 fournisseurs auprès desquels nous effectuons le plus de dépenses sont retenus pour le calcul des émissions de GES. Les dépenses effectuées auprès de ces 100 fournisseurs représentent environ 70 % des dépenses totales. Nous extrapolons ensuite les émissions de GES des fournisseurs représentant les 30 % restants. Les émissions (tonnes de CO_2e) sont calculées en multipliant le montant des dépenses pour un type de bien ou de service acheté par le facteur d'émission CO_2e qui s'y rapporte. Pour la catégorie des achats de biens et de services, notamment, les facteurs d'émissions de CO_2e proviennent de la base de données de 2018 du modèle U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis; ils ont été convertis en dollars canadiens et ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Émissions de GES de portée 3 – Catégorie 6 Déplacements professionnels

Les émissions de portée 3 de la catégorie 6 Déplacements professionnels se rapportent aux autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels des membres de notre équipe, y compris les voyages en avion et en train et au moyen de véhicules de location ou personnels.

Les facteurs d'émissions de CO_2e proviennent du Center for Corporate Climate Leadership de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, dans le but de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi rassemble une équipe d'experts et d'expertes qui fournissent aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

En 2022, la SBTi a approuvé nos cibles basées sur la science :

	Indicateur	Définition de la SBTi	Méthodologie
SBT1	Variation absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2020	Réduire les émissions absolues de GES liées à nos activités (portée 1 et 2) de 58 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020, notre année de référence, ce qui concorde avec la limite de 1,5 °C ciblée	Cet IPC correspond à la variation des émissions de GES de portée 1 et 2 fondées sur le marché pour 2025 par rapport aux émissions de GES de portée 1 et 2 pour le niveau de référence de 2020
SBT2	Engagement des fournisseurs	Effectuer 64 % de nos dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science d'ici 2026	Cet IPC correspond au montant total dépensé auprès de fournisseurs ayant établi une cible basée sur la science approuvée, divisé par le montant total dépensé auprès de tous les fournisseurs. Tous les fournisseurs auxquels l'entreprise a consacré des dépenses de plus de 1 million $ entrent dans le calcul de cet IPC.
SBT3	Variation des émissions de GES absolues de portée 3 par rapport à l'année de référence 2020	Réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour toutes les catégories (autres que les biens et services achetés) de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030 [1]	Cet IPC correspond à la variation des émissions de GES pour 2025 dans les catégories incluses dans cet indicateur, par rapport aux émissions dans ces mêmes catégories pour l'année de référence 2020

Nos cibles basées sur la science pourraient être ajustées dans l'avenir, car la SBTi exige que les cibles soient recalculées (selon ses critères et ses recommandations applicables les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements organisationnels importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises) ou si les données relatives aux émissions de GES sont retraitées.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité de BCE diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme « zéro émission nette » fait référence au cas où une organisation réduit les émissions de GES dans toute sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise [2] les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes sont de néant. En date de mars 2026, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

Carboneutralité

En 2025, nous avons réussi à rendre nos activités carboneutres pour ce qui est des émissions de GES de portée 1 et 2. La performance sur le plan de la carboneutralité est mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2 en CO_2e), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone retirés (en tonnes de CO_2e). En 2025, nous avons retiré assez de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'ont pas permis d'éviter autrement. La performance pour cet indicateur est basée sur les données de la période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 et, par conséquent, elle ne tient pas compte des émissions de GES liées à nos centres de données d'IA.

Crédits carbone

Un crédit carbone est un crédit de réduction des émissions acheté pour compenser ses propres émissions de gaz à effet de serre. L'entité achète des crédits auprès de projets qui réduisent, évitent ou éliminent le carbone de l'atmosphère. Il est mesuré en tonnes métriques d'équivalent CO_2 (tCO_2e).

Ratio de réduction des émissions de carbone

Bell fournit plusieurs solutions technologiques qui permettent à sa clientèle de réduire ses émissions de GES, en optimisant le transport, la consommation énergétique et l'utilisation des actifs. Citons par exemple les solutions de téléconférence audio et vidéo, de réunion virtuelle, de télétravail, de services infonuagiques, de facturation électronique, de gestion de l'énergie, de gestion de parc de véhicules et de surveillance des réservoirs. Comme il n'existe pas de méthode officielle ni de normes pour calculer la réduction des émissions de carbone attribuable aux services technologiques, nous avons utilisé différentes études publiques pour ce faire. Nous avons fait appel à Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé en quantification des émissions de GES, pour identifier les méthodologies existantes élaborées par la GeSI, le BT Group/Carbon Trust et AT&T dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que pour estimer le potentiel de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le calcul repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement de la clientèle, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle. Ces avantages estimatifs sont exprimés sous forme de ratio. Celui-ci représente les émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques en comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de statu quo dans lequel la technologie favorable à la réduction des émissions de carbone n'est pas employée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario où les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone permise par les solutions, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à

(1) Les catégories de portée 3 couvertes par cette cible, qui excluent nos émissions de GES indirectes de portée 3 découlant des biens et services achetés, lesquelles représentaient 90 % de notre empreinte carbone en 2025, comprennent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées à l'énergie et au carburant, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les activités, des déplacements d'affaires, des déplacements domicile-travail de l'équipe, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des placements.

(2) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est éliminé de l'atmosphère et stocké en permanence dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou encore dans des produits.

nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Le tableau ci-dessous présente un exemple de calcul effectué.

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées par l'utilisation de la solution de réunion virtuelle de Bell.

La méthode de calcul du ratio de réduction des émissions de carbone est basée sur des méthodes déjà en usage dans le secteur des TIC. Le calcul indiqué ci-dessous repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement de la clientèle, sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{Émissions de GES (scénario de statu quo) – émissions de GES (avec solution de Bell)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

À propos de cette fiche d'information

Période couverte

Les données contenues dans cette fiche d'information visent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, en date du 31 décembre 2025, sauf indication contraire.

Limites du rapport

Les données de BCE contenues dans ce rapport s'alignent principalement sur les mêmes entités déclarantes que les états financiers annuels 2025 de BCE et reflètent le groupe d'entreprises de BCE. À l'exception de l'indicateur du nombre d'employés, les indicateurs non financiers et les informations présentées ici excluent les impacts des transactions survenues pendant la période de rapport, en raison du manque de données disponibles. Entre autres, en 2025, BCE a réalisé deux transactions majeures : la vente de sa participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) et l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC (faisant affaire sous le nom de Ziply Fiber (Ziply Fiber)). Toute exclusion supplémentaire, spécifique à un indicateur, est divulguée dans les descriptions de méthodologie pour les indicateurs non financiers respectifs.

Vérification et assurance des données

Les données de ce document ont été examinées et approuvées par des membres du personnel de BCE aux niveaux de vice-président et de directeur, conformément à nos procédures internes de certification relatives aux divulgations en matière de durabilité. PricewaterhouseCoopers LLP (PwC) a effectué un mandat d'assurance de portée limitée sur certains indicateurs de durabilité, dont les résultats sont disponibles dans le rapport d'assurance de portée limitée de PwC, dans la section Responsabilité de BCE.ca.

Données retraitées

Émissions de GES de portée 2 pour 2024

Nous avons retraité nos émissions de GES de portée 2 fondées sur l'emplacement et le marché pour 2024. Cette mise à jour reflète les facteurs d'émission révisés publiés par le gouvernement du Canada dans son Rapport d'inventaire national (RIN) après la publication initiale de notre rapport de 2024, ainsi que la méthodologie affinée d'affectation de la consommation d'énergie dans certaines régions afin de mieux refléter le comportement réel du réseau. L'incidence de ces ajustements est une augmentation de 6 % des émissions fondées sur l'emplacement, pour un total révisé de 129 432 tCO_2e (auparavant 121 669 tCO_2e), et une augmentation de 5 % des émissions fondées sur le marché, pour un total révisé de 70 076 tCO_2e (auparavant 66 816 tCO_2e). Par conséquent, nos progrès pour 2024 vers l'atteinte de notre cible basée sur la science en matière de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 font désormais état d'une réduction de 26 % (par rapport à la réduction de 27 % déclarée auparavant).

Émissions de GES de portée 3 pour 2020 et 2024

Nous avons révisé les émissions de GES de portée 3 pour l'année de référence 2020 et les résultats de 2024 dans les catégories 1 (biens et services achetés), 4 (transport et distribution en amont) et 5 (déchets générés par les activités). Ces mises à jour reflètent les améliorations apportées à la méthodologie et la disponibilité de données plus détaillées, permettant une catégorisation plus précise des activités. Les facteurs d'émission ont également été révisés pour la catégorie 4 afin de mieux correspondre au profil de nos activités. Ces révisions ont pour effet une réduction des émissions de GES de portée 3 de 16 % pour l'année de référence 2020 et de 1 % pour 2024.

En conséquence, nous avons révisé les données de notre année de référence 2020 et nos résultats pour 2024 en ce qui a trait à notre cible basée sur la science visant à réduire de 42 % d'ici 2030 nos émissions de GES de portée 3 provenant de toutes les catégories autres que les biens et services achetés. Les données révisées pour notre année de référence 2020 reflètent une augmentation de 2 %, et notre progression actualisée pour 2024 s'élève désormais à 20 % (contre 34 % auparavant). Conformément aux directives de l'initiative Science Based Target (SBTi), nous soumettrons les données révisées pour notre année de référence et les ajustements de nos cibles à la SBTi pour approbation en 2026.

Cibles revisées

Carboneutralité

Bell réussi à rendre ses activités carboneutres en 2025, mais elles ne le demeureront pas après 2025, car nous concentrerons nos efforts sur la décarbonation directe de certaines activités. La période de référence pour cet indicateur est basée sur les données comprises entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 et, par conséquent, elle ne tient pas compte des émissions de GES liées à nos centres de données d'IA.

ISO 50001

Notre système de gestion de l'énergie est certifié ISO 50001 depuis 2019. En décembre 2025, nous avons décidé de ne pas renouveler cette certification, préférant intégrer la gestion énergétique à notre système de gestion environnementale, qui est certifié ISO 14001. Cette réunion des deux systèmes sous un seul et même cadre nous permettra de tirer profit de la maturité acquise grâce à la norme ISO 50001 et de rendre la gestion plus efficiente.

Information sur les indicateurs clés, les objectifs et les méthodologies

Parmi les divers sujets couverts dans la présente fiche d'information, nous avons déterminé plusieurs données et indicateurs de performance prioritaires.

Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Nos réseaux				
Couverture du réseau sans fil 5G/5G+	Objectif de couverture des réseaux 5G et 5G+ de 87 %	89 %	PwC[1]	Le pourcentage de la population canadienne couverte par le réseau de mobilité sans fil 5G de Bell (5G et 5G+) a été calculé en divisant le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G de Bell par la population canadienne totale déclarée par Statistique Canada (données du recensement, publiées en 2021). Le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G de Bell a été estimé à l'aide d'un modèle de référence de l'industrie et des données de réseau de Bell relatives de novembre 2025. L'ICP reflète la meilleure estimation de la couverture réseau au 31 décembre 2025 sur la base qu'aucun réseau 5G supplémentaire considérable n'a été activé après novembre 2025.
Couverture du réseau fibre	Expansion de la zone de couverture du réseau de fibre	8 millions d'emplacement avec fibre optique	Vérification interne	Cet ICP représente les nouveaux emplacements connectés au réseau pure fibre sur fil de Bell. Cet ICP est calculé en additionnant le nombre total d'emplacements connectés à l'échelle nationale au réseau pure fibre de Bell cumulativement au 31 décembre 2025.
Fiabilité du réseau	Maintenir un taux de fiabilité du réseau FTTH supérieur à 99,99 %	99,99 %	PwC[1]	La fiabilité du réseau de Bell fait référence à la disponibilité de son service Internet haute vitesse de fibre jusqu'au domicile (FTTH). La FTTH est une technologie à large bande qui utilise des câbles à fibre optique pour transmettre des données de l'équipement réseau de Bell dans les installations centrales jusqu'aux locaux des clients, où les données sont acheminées le long de plusieurs brins de fibre et divisées en connexions individuelles pour les clients. Une panne est définie comme toute période pendant laquelle le service FTTH est indisponible pour les clients. Cela inclut les pannes non planifiées causées par des défaillances de l'équipement réseau ou de multiples fibres desservant les clients, et exclut les pannes individuelles des clients, les problèmes de répartiteurs au niveau du quartier, et les pannes résultant de la maintenance planifiée du réseau. La durée de la panne est mesurée comme le temps écoulé entre le début et la fin de l'interruption de service. Pour chaque panne, la durée est multipliée par le nombre de clients FTTH touchés pour calculer les minutes de panne client. La fiabilité du réseau est calculée en soustrayant le total des minutes de panne client pour toutes les pannes incluses du temps de fonctionnement prévu du service, et en divisant le résultat par le produit du temps de fonctionnement prévu du service et de la base totale de clients FTTH. L'indicateur résultant représente le pourcentage de temps, sur une année, pendant lequel le service Internet FTTH de Bell est disponible pour les clients sans interruption de service. L'indicateur de fiabilité du réseau couvre les services Internet résidentiels de fibre jusqu'au domicile (FTTH) pour les Services résidentiels de Bell (SRB).
Engagement à résoudre les plaintes concernant la protection de la vie privée	Aucune plainte fondée non résolue concernant la protection des renseignements personnels soumise au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP)	Aucune	CPVPC	Cette indicateur représente le nombre de plaintes fondées non résolue concernant la protection de la vie privée soumis au Commisariat à la protection de la vie privée (CPVPC) en date du 31 décembre de l'année de déclaration. Une plainte est considérée fondée si le CPVPC conclut qu'une ou plusieurs des allégations dans la plaintes a du mérite.

Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Sensibilisation à la sécurité de l'information	Taux de réussite du programme de formation sur la sécurité des données par les membres de l'équipe de 90 %	93 %	PwC[1]	Ce calcul correspond au pourcentage des membres de l'équipe admissibles qui ont été intégrés à la formation sur la sécurité de l'information Soyez cyberavisé, et ont terminé la formation complète au 31 décembre 2025. Les membres de l'équipe admissibles sont des employés à temps plein qui ont accès au réseau de Bell, ont une adresse courriel Bell et ont accès au site Zone carrière.
Vigilance à l'égard de la sécurité de l'information	Améliorer le taux de détection dans le cadre des simulations d'hameçonnage d'un exercice à l'autre	37 %	PwC[1]	Le taux de signalement des simulations d'hameçonnage coordonné par l'intermédiaire de la plateforme de simulation d'hameçonnage de Bell, mesuré par Beauceron/Phisherman, est le pourcentage du nombre de simulations d'hameçonnage signalées divisé par le nombre total de simulations envoyées en 2025. Les membres de l'équipe admissibles sont des employés à temps plein qui ont accès au réseau de Bell, ont une adresse courriel Bell et ont accès au site Zone carrière.
Notre clientèle et nos relations				
Pratiques d'approvisionnement responsable	Évaluations terminées en matière d'environnement et de responsabilité d'entreprise	43 évaluations en matière de responsabilité 45 évaluations environnementales	Vérification interne	Les fournisseurs dont les produits et/ou services sont identifiés dans notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs comme présentant des risques potentiels liés à l'environnement et/ou à la responsabilité d'entreprise doivent faire l'objet d'une analyse détaillée des risques avant de conclure un contrat avec eux. Cet indicateur représente le nombre total d'évaluations des fournisseurs effectuées lorsqu'un risque lié à l'environnement et/ou à la responsabilité d'entreprise est identifié pendant le processus d'intégration des fournisseurs.
Satisfaction de la clientèle et qualité du service	Diminution de la part des plaintes présentées à la Commissions des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) qui concernent Bell	16,8 %	CPRST	L'indicateur de la satisfaction de la clientèle et de la qualité du service de Bell est basée sur les résultats du rapport de la CPRST. Les données du CPRST ne comprennent que Bell Canada (ceci exclut Bell Aliant, Bell MTS, Virgin Plus, Lucky Mobile, PC Mobile). Le rapport couvre la période du 1er août de l'année précédente au 31 juillet de l'année de déclaration.
Investissements communautaires	Dons et partenariats pour soutenir les collectivités, y compris des travaux novateurs en matière de en santé mentale.	16,9 M$	Vérification interne	Cet ICP est calculé conformément au modèle LGB (anciennement « London Benchmarking Group ») et comprend les éléments suivants : les dons en argent, les dons en nature et les coûts de gestion de programme, et inclut les initiatives liées aux quatre piliers d'action principaux : lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche et santé en milieu de travail. Les dons en argent sont compilés à partir des reçus aux fins d'impôt reçus des organisations à but non lucratif et des factures de tiers pour l'achat de biens et services. Les dons en nature sont des contributions non monétaires et représentent la valeur des messages d'intérêt public diffusés par Bell Média. La valeur de ces annonces est estimée à 75 % du prix de détail. Les coûts de gestion de programme sont liés au personnel et aux dépenses consacrés à l'exécution des initiatives. Les investissements d'Ateko sont exclus de cet indicateur.
Participation des membres de l'équipe à des activités bénévoles	Nombre d'heures de bénévolat enregistrées	77 100 heures	Vérification interne	Cet ICP correspond au nombre total annuel d'heures de bénévolat consacrées à un groupe prédéfini d'organisations caritatives canadiennes, déclarées par les membres de l'équipe par le biais d'une application en ligne. L'application n'est accessible qu'avec les identifiants des membres de L'équipe Bell et enregistre le nom du membre de l'équipe, ainsi que la date, la durée et la nature des activités autodéclarées et le nom de l'organisation connexe auprès de laquelle le membre de l'équipe a fait du bénévolat. Les membres de l'équipe sont également tenus de soumettre le nom d'un collègue ou d'un représentant de l'organisation caritative où le bénévolat a eu lieu, qui peut vérifier les informations soumises. Toutes les soumissions sont sujettes à vérification.

Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Nos produits et services				
Ratio de réduction des émissions de carbone	Proportion des émissions de carbone évitées grâce à l'utilisation des solutions technologiques de Bell	4.7 fois les émissions de GES opérationnelles de Bell	Groupe AGÉCO	Puisqu'il n'existe pas de méthode officielle ou standardisée pour calculer la réduction des émissions de carbone permise par les services technologiques, une combinaison d'études publiques a été utilisée pour calculer la réduction des émissions de carbone de nos produits et services. Nous avons travaillé avec Groupe AGÉCO, un consultant tiers spécialisé dans la quantification des émissions de GES, pour référencer les méthodologies existantes de l'industrie des TIC de GeSI, BT Group/Carbon Trust et AT&T pour estimer la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par nos clients. Le calcul est basé sur des hypothèses dépendantes du comportement des clients sur lequel Bell n'a aucun contrôle. Le rendement est estimé conformément à notre ratio de réduction des émissions de carbone, basé sur les données de 2023, année où notre dernière évaluation a été completée.
Notre environnement				
Gaz à effet de serre (GES)	La période de référence pour tous les indicateurs de gaz à effet de serre (GES) est basée sur les données comprises entre le 1et juillet de l'exercice précédent et le 30 juin de l'exercice considéré, par conséquent, elle ne tient pas compte des émissions de GES liées à nos centres de données d'IA.			
	Émissions de gaz à effet de serre de portée 1	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 1	113 164	PwC[1]	Les émissions de portée 1 sont des émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par Bell et sont associées à la consommation du carburant par les véhicules du parc, les bâtiments, les tours de télécommunication et les générateurs. Pour calculer nos émissions de portée 1, nous avons utilisé les facteurs d'émission de CO_2e extraits du rapport Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada du gouvernement du Canada, lequel fait partie du Rapport d'inventaire national (NIR).
	Émissions de gaz à effet de serre de portée 2	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 2			Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes de GES et sont associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage/refroidissement et vapeur) nécessaires aux activités de Bell.
	Émissions de gaz à effet de serre de portée 2, méthode fondée sur le marché	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 2 fondées sur le marché	53 762	PwC[1]	La méthode de comptabilisation des GES basée sur le marché est utilisée lorsque Bell acquiert de l'électricité accompagnée d'instruments contractuels, ou achète des instruments contractuels de manière indépendante. Les facteurs d'émission utilisés dans cette méthode sont précisés dans les ententes contractuelles avec le fournisseur applicable. Cette approche est pertinente pour les opérations sur les marchés qui offrent aux consommateurs la possibilité de choisir des produits d'électricité différenciés. Nous utilisons la comptabilisation des GES basée sur le marché pour évaluer nos objectifs de GES.
	Émissions de gaz à effet de serre de portée 2, méthode fondée sur l'emplacement	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 2 fondées sur l'emplacement	138 937	PwC[1]	La méthode des GES basée sur la localisation s'appuie sur les facteurs d'émission moyens de la production d'énergie pour des régions géographiques spécifiques, telles que les provinces ou les pays. Cette méthode utilise des facteurs d'émission qui représentent l'intensité moyenne des émissions des réseaux électriques qui alimentent Bell en énergie. Les facteurs d'émission de CO_2e proviennent du rapport Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada du gouvernement du Canada, qui fait partie du NIR.

	Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Gaz à effet de serre (GES)	Émissions de gaz à effet de serre de portée 3 – Catégorie 1 : Achats de biens et de services	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 3 – Catégorie 1 : Achats de biens et de services	1 089 772	PwC[1]	Les données sur les émissions de portée 3, catégorie 1 (biens et services achetés) se rapportent à l'extraction, à la production et au transport des biens et services achetés au cours de l'année de référence auprès de fournisseurs de produits de mobilité et de télévision grand public, de produits et services informatiques, de services de télécommunication, de services de marketing, de services de réseau d'accès, de services professionnels, de services immobiliers, de matériel de terrain, de services administratifs, etc. Pour obtenir un calcul fiable, nous extrayons les données de dépenses de tous les fournisseurs pour la période de référence. Les 100 principaux fournisseurs en termes de dépenses sont sélectionnés pour être convertis en calculs d'émissions de GES. Ces 100 fournisseurs représentent environ 70 % des dépenses totales. Une extrapolation des émissions de GES est effectuée pour les 30 % restants. Les émissions (en tonnes de CO_2e) sont calculées en multipliant le montant des dépenses pour un type de bien ou de service acheté par le facteur d'émission de CO_2e pertinent. Pour la catégorie des biens et services achetés, entre autres, les facteurs d'émission de CO_2e proviennent de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis – base de données américaine Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) 2018 et sont convertis en dollars canadiens (CAD) et ajustés en fonction de l'inflation.
	Émissions de gaz à effet de serre de portée 3 – Catégorie 6 : Déplacements professionnels	Progrès concernant les émissions annuelles de GES de portée 3 – Catégorie 6 : Déplacements professionnels	4 797	PwC[1]	Les émissions de portée 3, catégorie 6 Déplacements d'affaires, se rapportent aux autres émissions indirectes associées aux déplacements d'affaires de nos employés, y compris les déplacements par avion, train, véhicules loués et véhicules personnels. Les facteurs d'émission de CO_2e proviennent du Centre pour le leadership climatique des entreprises de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (EPA).
	Crédits carbone	Quantité de crédits carbone retirés pour compenser les émissions Cependant, Bell n'a actuellement aucune intention de continuer à acquérir des crédits carbone et, par conséquent, Bell ne maintiendra pas d'opérations carboneutres après 2025, car nous concentrerons nos efforts sur la décarbonisation directe de nos opérations.	166 926	PwC[1]	Un crédit carbone est un titre représentant une réduction d'émissions de gaz à effet de serre, acquis pour compenser ses propres émissions. Il est généré par des projets qui réduisent, évitent ou éliminent le carbone de l'atmosphère et est mesuré en tonnes métriques d'équivalent CO_2 (tCO_2e).
	Carboneutre	Opérations carboneutres (portées 1 et 2 seulement) en 2025	Oui 0 tCO_2e	Vérification interne	La performance de carboneutralité est basée sur nos émissions de GES opérationnelles (émissions de portée 1 et 2 en CO_2e) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone retirés (en tonnes de CO_2e). En 2025, nous avons retiré suffisamment de crédits carbone pour compenser nos émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'ont pas pu éviter autrement. Notre performance en matière de neutralité carbone exclut nos émissions de portée 3, qui représentaient 90 % de notre empreinte carbone en 2025.
	Cibles basées sur la science (SBTs)				Les cibles basées sur la science offrent un chemin clairement défini pour réduire les émissions de GES. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » s'elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, soit limiter le réchauffement climatique à 1, 5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'initiative Science Based Targets (SBTi) rassemble une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

	Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Gaz à effet de serre (GES)	Variation absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2020	SBT1 Reduction de 58 % des émissions de portée 1 et 2 d'ici 2030 (2020 étant l'année de référence) [2]	-37 %	PwC[1]	Cet ICP est calculé comme la variation des émissions de GES de portée 1 et 2 basées sur le marché de 2025 par rapport aux émissions de GES de portée 1 et 2 de l'année de référence 2020.
	Engagement des fournisseurs	SBT2 Effectuer 64 % des dépenses en produits et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science d'ici 2026	47 %	PwC[1]	Cet ICP est calculé en divisant le montant total dépensé auprès des fournisseurs ayant un objectif fondé sur la science approuvé ou alignés sur la science, par le montant total dépensé auprès de l'ensemble des fournisseurs. Les fournisseurs pris en compte pour le calcul de cet ICP sont ceux dont les dépenses dépassent 1 M$.
	Variation des émissions de GES absolues de portée 3 par rapport l'année de référence 2020	SBT3 Réduction de 42 % dans les catégories autres que celles des achats de biens et services d'ici 2030 (2020 étant l'année de référence)	-6 %	Vérification interne	Les catégories de portée 3 couvertes par cet objectif excluent les émissions indirectes de GES de portée 3 provenant de nos biens et services achetés, et incluent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées aux carburants et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les opérations, des déplacements professionnels, des déplacements domicile-travail des employés, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des investissements. L'ICP est calculé comme la variation des émissions de GES de 2025 des catégories incluses dans cet indicateur par rapport aux émissions de l'année de référence 2020 pour ces mêmes catégories.
Intensité énergétique du réseau		Améliorer l'intensité énergétique du réseau	53	Vérification interne	Cet indicateur est basé sur notre consommation totale d'énergie (provenant de la consommation d'électricité et de carburant) en mégawattheures (MWh), divisée par notre utilisation du réseau. L'utilisation du réseau représente la quantité de données transitant sur le réseau; elle est mesurée en pétaoctets. Un pétaoctet est égal à 1 000 000 de gigaoctets (Go). La période de référence pour cette mesure est basée sur les données du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de référence.
Économie circulaire	Détournement des déchets	Réduire de 30 % la quantité totale de déchets envoyés aux sites d'enfouissement d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019	-24 %	Vérification interne	Cet indicateur est calculé selon le pourcentage de variation des déchets envoyés aux sites d'enfouissement entre la période de rapport et l'année de référence 2019. Le rendement est basé sur les données du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année de rapport.
	Déchets électroniques	Récupération des récepteurs de télévision, des modems, des téléphones mobiles et des capsules Wi-Fi	2 985 085	PwC[1]	Il s'agit du nombre total de récepteurs télé, modems, téléphones mobiles et capsules Wi-Fi récupérés par Bell au cours de la période de référence. Toutes les opérations de BCE relatives aux flux de récupération d'appareils utilisés par les clients sont incluses. Le rendement est basé sur les données du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année de référence.
Certification ISO 14001		Maintien de la certification ISO 14001	Certifié	Bureau Veritas	Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001, ce qui en fait la première entreprise de communications Nord-Américaine à obtenir cette certification. Cette certification couvre la gouvernance interne de Bell Canada pour assurer l'exécution du système de gestion environnementale associée à l'élaboration de politiques et de procédures pour la prestation de services par Bell Canada pour les secteurs d'activité des services de réseau et à large bande (sur fil, sans fil, Internet, télévision), l'infonuagique et l'hébergement de données, les services de diffusion (radio, plateforme numérique et télévision) ainsi que la connectivité, la technologie publicitaire et la promotion d'événements.

Indicateur clé de performance (ICP)	Mesure de succès	Performance 2025	Vérification 2025	Définition, méthodologie et hypothèses
Notre équipe				
Bien-être du personnel	90 % des leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale	96 %	Vérification interne	Cet ICP correspond au pourcentage du nombre total de leaders actuels (ayant au moins un subordonné direct) et de dirigeants principaux (niveau de directeur et au-dessus) qui ont suivi la formation de base en santé mentale (le premier cours de formation du programme de certification Leadership en santé mentale au travail). Cet indicateur inclut les employés à temps plein qui ont accès au site Zone carrière.
Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Signaler notre taux de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail (accident par 200 000 heures travaillées)	1,49	PwC[1]	Cet ICP mesure le nombre total annuel de blessures avec arrêt de travail sur le lieu de travail de BCE par 200 000 heures travaillées. Une blessure avec arrêt de travail est définie comme tout cas ou blessure qui empêche un employé de travailler lors de son prochain jour ouvrable prévu après l'incident. Ce calcul d'ICP couvre les employés de Bell Canada, Bell Média, Solutions techniques Bell et Expertech (à l'exclusion de Manitoba Telecom Services). Les heures et les blessures avec arrêt de travail liées aux entrepreneurs sont exclues.
Diversité de genre	Représentation d'au moins 35 % de la diversité de genre au sein du conseil d'administration	36 %	Vérification interne	Le pourcentage d'administrateurs et d'administratrices de la diversité des genres au sein du conseil d'administration de BCE Inc. est déterminé sur la base de l'auto-identification, par rapport au nombre total d'administrateurs et d'administratrices du conseil, au 31 décembre 2025. Les administrateurs et administratrices de la diversité des genres sont définis comme les administrateurs et administratrices qui s'identifient comme femmes et les administrateurs et administratrices qui s'identifient à un genre autre que masculin ou féminin.
	Représentation d'au moins 35 % de la diversité de genre au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2025.	36 %	Vérification interne	Le pourcentage de représentation de la diversité des genres aux postes de haute direction est déterminé sur la base de l'auto-identification, par rapport au nombre total de cadres (vice-président et échelons supérieurs), au 31 décembre 2025. Les cadres de la diversité des genres sont définis comme les cadres qui s'identifient comme des femmes, ou un genre autre qu'homme ou femme.
Engagement des membres de l'équipe	Atteindre et maintenir un niveau global d'engagement des membres de l'équipe de 75 %	65 %	PwC[1]	Ce ICP est la note d'engagement moyenne du Sondage de l'équipe Bell de 2025, mené du 23 septembre au 9 octobre 2025. Il reflète le pourcentage d'employés qui ont répondu favorablement (« Fortement d'accord » ou « D'accord ») à quatre questions d'engagement identifiées par l'équipe d'écoute des employés de Bell comme des indicateurs clés de l'engagement. Le sondage a été conçu par l'équipe d'écoute des employés et administré par un fournisseur tiers spécialisé dans les sondages sur la satisfaction des employés. Cet indicateur inclut les employés réguliers actifs au 31 août 2025, ayant plus de trois mois d'ancienneté, une adresse courriel professionnelle valide et un accès à la plateforme de sondage. Elle exclut les stagiaires, les étudiants, les employés en congé prolongé et les retraités.

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.
(2) Aligné avec une trajectoire de 1,5 °C.

Nos réseaux

Nos réseaux sur fil et sans fil, tout comme nos services de diffusion, permettent aux gens de rester connectés, informés et divertis. Avec les toutes dernières technologies de réseau, nous alimentons la prospérité de nos clients et soutenons l'innovation. De plus, l'attention que nous accordons à la confidentialité des données et à la sécurité de l'information contribue à la fiabilité de nos réseaux.

Couverture, accessibilité et fiabilité du réseau

Indicateurs liés à la couverture du réseau et à l'accessibilité

	2025	2024	2023
Couverture du réseau sans fil 5G/5G+[1]	**89 %**	87 %	86 %
Couverture de la population canadienne par le réseau 5G+	**65 %**	60 %	51 %
Services sur fil : expansion de la zone de la couverture de notre réseau pure fibre	**8 million**	7,8 million	6,8 million

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Indicateurs liés à la fiabilité du réseau

	2025	2024	2023
Maintenir un taux de fiabilité du réseau FTTH supérieur à 99,99 %[1][2]	**99,99 %**	99,99 %	99,99 %

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.
(2) La fiabilité du réseau de Bell fait référence à notre connexion internet haute vitesse.

Confidentialité et sécurité de l'information

Indicateur clé lié à la confidentialité

	2025	2024	2023
Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection des renseignements personnels soumise au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	**Zéro**	Zéro	Zéro

Indicateurs clés liés à la sécurité de l'information

	2025	2024	2023
Sensibilisation à la sécurité de l'information : Taux de réussite du programme de formation sur la sécurité des données par les membres de l'équipe de 90 %[1]	**93 %**	95 %	95 %
Vigilance à l'égard de la sécurité de l'information : Améliorer le taux de détection dans le cadre des simulations d'hameçonnage d'un exercice à l'autre[1]	**37 %**	36 %	33 %

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Demandes d'accès en vertu de la loi

Demandes des autorités judiciaires et des agences gouvernementales

	Nombre de demandes en 2025
Urgences ou circonstances pressantes (y compris pour soutenir les appels au 9-1-1)	
Divulgations faites pour aider les autorités publiques dans des situations impliquant une menace grave ou imminente pour la vie ou les biens sans l'autorisation d'un juge. (Régies par les dispositions pertinentes du Code criminel, y compris les articles 184.1, 184.4 et 487.11, et autre lois pertinentes et règles de common law)	5 233
Demandes législatives	
Demandes auxquelles les destinataires sont contraints de répondre faites par des organismes gouvernementaux en vertu de l'autorité expresse des lois fédérales ou provinciales	705
Divulgations effectuées conformément aux ordonnances de communication, aux citations à comparaître, aux assignations à comparaître et aux mandats de perquisition émis par un juge ou un autre officier de la justice	13 035
Demandes d'agences externes (ordonnances de la cour), p. ex., en vertu de la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	12

Services tarifés du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes[1]

	Nombre de demandes en 2025
Agences gouvernementales	
Renseignements publics de base sur l'abonné pour une ligne sur fil ou l'identification d'un fournisseur de services	1 523
Organismes d'application de la loi	
Renseignements publics de base sur l'abonné pour une ligne sur fil ou l'identification d'un fournisseur de services	22 848

(1) Référence aux tarifs du CRTC : Requêtes tarifaires (8740) | CRTC
Tarifs généraux de Bell Canada : Tarifs de Bell Canada | BCE Inc.
Article 2177 – Identification du fournisseur de services : 2177.pdf (bce.ca)

Notre clientèle et nos relations

Nous offrons des solutions intelligentes et des partenariats collaboratifs qui favorisent une meilleure expérience client et qui soutiennent les collectivités, la résilience et la croissance.

Clientèle

Nombre de plaintes acceptées par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)

	2025/2024	2024/2023	2023/2022
Total du nombre de plaintes acceptées dans le secteur	**23 647**	20 147	14 617
Nombre de plaintes acceptées visant Bell	**3 966**	3 430	2 355
Quote-part de Bell dans le secteur	**16,8 %**	17,0 %	16,1 %

Communauté

Investissements communautaires

Investissement (en millions de dollars)	2025	2024	2023
Investissements communautaires	**16,9**	20,3	22,9
Investissement de Bell Let's Talk depuis 2010[1]	**184**	174	ND

(1) Commencé à être rapporté en 2024

Engagement des employés dans la communauté

Participation des membres de l'équipe à des activités bénévoles	2025	2024	2023
Heures de bénévolats enregistrées[1]	**77 100 heures**	ND	ND

(1) Commencé à être rapporté en 2025

Dons d'équipement informatique au profit des enfants et des collectivités

Dons d'équipement usagé en vue de la réutilisation ou du recyclage (Nombre d'unités données à OPE+)	2025	2024	2023	Total cumulatif (depuis 1997)
Ordinateurs	**10 596**	10 409	5 962	161 771
Écrans	**1 702**	1 839	2 230	30 674
Imprimantes	**51**	25	45	5 623

Fournisseurs

Pratiques pour une chaîne d'approvisionnement responsable

	2025	2024	2023
Nombre d'évaluations des fournisseurs réalisées	**473**	570	752
Nombre d'évaluations environnementales des fournisseurs terminées [1]	**45**	ND	ND
Nombre d'évaluations en responsabilité d'entreprise des fournisseurs terminées [1]	**43**	ND	ND
Nombre d'audits des fournisseurs effectuées [2] [3]	**7**	6	–

(1) Commencé à être rapporté en 2025
(2) Commencé à être rapporté en 2024
(3) Cet ICP représente le nombre d'audits, facilités par notre adhésion à la Joint Alliance for CSR ("JAC"), de nos fournisseurs que nous avons réalisés ou qui ont été réalisés par un autre membre de la JAC et que nous avons examinés au cours de la période de référence.

Éthique commerciale

	2025	2024	2023
Demandes reçues par l'intermédiaire de la ligne d'aide Code de conduite[1]	**319**	262	238
Contributions politiques[2]	**$–**	$–	$–

(1) En 2025, CNexia et Zipply Fiber ont été ajouté au rapport.
(2) La plupart des juridictions dans lesquelles nous opérons n'autorisent pas les entreprises à faire des contributions politiques. Dans les juridictions où de telles contributions sont autorisées, comme les provinces de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, elles sont généralement une question de dossier public. Notre politique de contributions politiques interdit les contributions politiques sans le consentement préalable exprès du directeur juridique et réglementaire.

Nos produits et services

Nos produits et services aident notre clientèle à tirer parti des capacités et applications émergentes rendues possibles par le service Internet pure fibre et les réseaux 5G les plus rapides au Canada[1]. Nous nous efforçons de répondre aux besoins en évolution de notre clientèle résidentielle et d'affaires en investissant dans l'avancement de la technologie de réseau, la recherche et développement (R et D) et l'expansion de nos plateformes informatiques modernes, de nos solutions infonuagiques et de nos solutions alimentées par l'IA, et en adoptant une approche axée sur l'offre de médias et de publicité numériques d'abord.

(1) Le service Internet pure fibre de Bell a été nommé service Internet le plus rapide au Canada par Ookla®, un chef de file mondial en matière d'analyse et de tests de réseaux fixes et mobiles, dans le cadre de ses Speedtest Awards™, selon les données Speedtest Intelligence® d'Ookla®, 2H 2025. Tous droits réservés.

Recherche, développement et innovation

	2025	2024	2023
Montant de dépenses d'investissement en recherche et développement (en millions $)	**651**	573	684
Montant de dépenses opérationnelles en recherche et développement (en millions $)	**60**	66	90

Économies de carbone liés à nos produits et services

	2025[1]	2020	2017
Ratio de réduction des émissions de carbone	**4,7 fois les GES liés aux activités de Bell**	4,0 fois les GES liés aux activités de Bell	2,5 fois les GES liés aux activités de Bell
Télétravail	**51 %**	43 %	8 %
Dématérialisation	**27 %**	34 %	43 %
Solutions de téléconférence	**10 %**	13 %	43 %
Gestion des parcs de véhicules	**10 %**	9 %	1 %
Autres (gestion de l'énergie, gestion des réservoirs, gestion des bacs, facturation électronique, formations en ligne et services infonuagiques)	**2 %**	1 %	5 %
Émissions de carbone réduit pour nos clients grâce aux solutions technologiques de Bell (kilotonnes de CO_2e)	**1 193**	1 379	887

(1) La performance est estimée conformément à notre ratio de réduction de carbone basé sur les données de 2023, date à laquelle notre dernière évaluation a été réalisée.

Secteur des médias

Heures produites ou contractées	2025	2024	2023
Total pour le contenu en anglais	**29 992**	30 080	37 104
Nouvelles locales	**14 005**	13 561	20 791
Nouvelles spécialisées	**13 765**	14 284	14 305
Nouvelles nationales/W5	**546**	574	388
Total pour les nouvelles	**28 316**	28 419	35 484
Productions indépendantes et contenu numérique en format court	**313**	297	259
Studios Bell Média	**1 363**	1 364	1 361
Total pour le divertissement (CTV, chaînes spécialisées, Crave)	**1 676**	1 661	1 620
Total pour le contenu en français	**1 281**	1 274	1 369
Total pour le contenu spécialisé en français	**99**	123	248
Total pour les productions indépendantes en français (Crave)	**138**	96	49
Total pour les nouvelles en français (Noovo)	**567**	457	470
Total pour la télévision en français	**477**	599	603

Notre environnement

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada,[1] nous cherchons à gérer notre impact environnemental par notre approche en matière de responsabilité d'entreprise.

(1) D'après le total des revenus et le total des connexions clients combinées.

Changements climatiques

Indicateurs clés liés aux émissions de GES

Indicateur	Cible	2025	2024
Carboneutre[1]	Activités carboneutres (portée 1 et 2 uniquement) à compter de 2025[2]	**0**	195 805
Variation absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2020[3]	Cible basée sur la science #1 SBT1 [4] Réduire de 58 % les émissions de portée 1 et 2 d'ici 2030 (2020 étant l'année de référence)	**-37 %**	-26 %
Engagement des fournisseurs[3]	Cible basée sur la science #2 SBT2 Effectuer 64 % des dépenses en produits et services auprès de fournisseurs qui se sont fixé des cibles basées sur la science d'ici 2026	**47 %**	34 %
Variation des émissions de GES absolues de portée 3 par rapport à l'année de référence 2020	Cible basée sur la science #3[5]: Réduire de 42 % les émissions dans les catégories autres que celle des achats de biens et de services d'ici 2030 (2020 étant l'année de référence) [5]	**-6 %**	34 %

(1) Bell n'a actuellement aucune intention de continuer à acquérir des crédits carbone et, par conséquent, Bell ne maintiendra pas d'opérations carboneutres après 2025, car nous concentrerons nos efforts sur la décarbonisation directe de nos opérations.

(2) La performance est basée sur les émissions opérationnelles de GES (émissions de portée 1 et 2 en tonnes d'équivalent CO_2) moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone retirés (en tonnes d'équivalent CO_2), basées sur les données du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de déclaration et, par conséquent, n'inclut pas les émissions de GES associées à nos centres de données d'IA.

(3) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

(4) Conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

(5) Les émissions de portée 3 visées par cette cible ne tiennent pas compte des émissions indirectes de GES de portée 3 provenant des biens et services achetés et comprennent les émissions de GES liées aux biens d'équipement, aux activités liées au carburant et à l'énergie, au transport et à la distribution en amont, aux déchets produits dans le cadre des activités, aux déplacements d'affaires, aux déplacements domicile-travail de l'équipe, au transport et à la distribution en aval, à l'utilisation des produits vendus, au traitement en fin de vie utile des produits vendus, aux franchises et aux investissements. Notre progrès en 2024 a été retraitée, consulter la section À propos de cette fiche d'information pour en savoir plus à ce sujet.

Total des émissions de GES

Tonnes d'équivalent CO_2 (CO_2e)	2025	2024	Année de référence 2020
Portée 1[1]	**113 164**	125 729	141 270
Portée 2 fondée sur l'emplacement[1][2]	**138 937**	129 432	121 681
Portée 2 fondée sur le marché[1][2]	**53 762**	70 076	121 681
Total portée 1 + portée 2 fondée sur le marché[1]	**166 926**	195 805	262 951
Crédits carbone[3]	**166 926**	N/A	N/A
Opérations carboneutres[4]	**0**	N/A	N/A
Portée 3[5]	**1 533 605**	1 774 635	1 673 847
Total (portée 1, portée 2 fondée sur le marché et portée 3)	**1 700 531**	1 970 440	1 936 798

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

(2) Nous avons retraité les résultats de 2024 pour les émissions de GES de portée 2 fondées sur l'emplacement et fondées sur le marché afin de tenir compte des facteurs d'émission d'électricité révisés publiés par le gouvernement canadien après la publication initiale de notre rapport de 2024, et d'une méthodologie d'allocation de la consommation d'énergie affinée dans certaines régions afin de mieux refléter le comportement du réseau, consulter la section À propos de cette fiche d'information pour en savoir plus à ce sujet.

(3) PwC a produit un rapport d'assurance limitée sur la quantité de crédits carbone retirés, voir le rapport d'assurance limitée de PwC.

(4) La performance est basée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) opérationnelles (émissions de portée 1 et 2 en tonnes d'équivalent CO_2) moins les émissions de GES compensées par des crédits carbone retirés (en tonnes d'équivalent CO_2).

(5) Nous avons retraité les émissions de GES de portée 3 de l'année de référence 2020 et les résultats de 2024 afin de refléter les mises à jour apportées aux catégories 1-Biens et services achetés, 4-Transport et distribution en amont, et 5-Déchets générés dans les opérations, consulter la section À propos de cette fiche d'information pour en savoir plus à ce sujet.

Émissions de GES

(Tonnes de CO_2 équivalent (CO_2e)

Émissions de GES	Description de la portée	2025	2024	Année de référence, 2020	Indicateur GRI
Portée 1[1]					
Émissions liées à nos opérations	Émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par Bell : consommation de carburant (par notre parc de véhicules, nos installations et notre équipement) et rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (par l'équipement de refroidissement)	**113 164**	125 729	141 270	GRI 305-1
Portée 2: fondée sur le marché[1][2]					
Émissions liées à nos opérations	Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur achetés par Bell dans l'exercice de ses activités dans nos immeubles et autres installations.	**53 762**	70 076	121 681	GRI 305-2
Crédits carbone retirés pour compenser les émissions de portée 1 et de portée 2 basées sur le marché[1]					
		166 926	0	0	
Portée 2: basée sur l'emplacement[1][2]					
		138 937	129 432	121 681	GRI 305-2
Portée 3[3][4]					
Émissions indirectes	Autres émissions indirectes de GES associées aux activités en amont et en aval de la chaîne de valeur de Bell, qui sont classées comme suit :	**1 533 605**	1 774 635	1 673 847	GRI 305-3
En amont	1 – Biens et services achetés : extraction, production et transport des biens et services achetés ou acquis par Bell.[1][3]	**1 089 772**	1 206 830	1 200 994	
	2 – Biens d'équipement : extraction, production et transport des biens d'équipement achetés ou acquis par Bell.	**15 808**	26 950	20 629	
	3 – Activités liées au carburant et à l'énergie : extraction, production et transport de carburants et d'énergie achetés ou acquis par Bell (non déjà comptabilisés dans la portée 1 ou 2), notamment: • Émissions en amont de carburants consommés par en amont Bell • Émissions en amont liées aux carburants consommés par la production d'électricité, le chauffage/refroidissement et la vapeur achetés par Bell • Production d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur perdue dans les systèmes de transmission et de distribution.	**207 683**	194 007	165 631	
	4 – Transport et distribution (T et D) en amont dans des véhicules et des installations qui ne sont pas sous la propriété ou le contrôle de Bell, notamment : • T et D des produits achetés par Bell entre nos fournisseurs de niveau 1 et nos propres activités • Services de T et D achetés par Bell, y compris la logistique d'amont et d'aval, ainsi que les services de T et D entre nos propres installations.	**17 687**	19 697	38 434	
	5 – Déchets générés par nos activités : élimination et traitement des déchets générés par nos activités.	**657**	855	815	
	6 – Déplacements d'affaires : transport des employés de Bell pour des activités liées à l'entreprise (y compris les déplacements en avion, train, véhicules loués et véhicules personnels).[3]	**4 797**	4 093	8 834	
	7 – Déplacements domicile-travail des employés : transport des employés de Bell entre leur domicile et leur lieu de travail (y compris les transports en commun et les véhicules personnels).	**31 030**	36 325	51 441	

En aval	9 – T et D en aval dans les véhicules et les installations non détenus ou contrôlés par Bell : T et D des produits vendus par Bell entre nos activités et le consommateur final, y compris la vente a détail et le stockage.	**8 206**	15 918	16 716	GRI 305-3
	11 – Utilisation des produits vendus : utilisation finale des biens et services vendus par Bell.	**118 589**	208 846	100 708	
	12- Traitement en fin de vie des produits vendus : élimination des déchets et traitement des produits vendus par Bell à la fin de leur vie.	**9**	13	6	
	14- Franchises : exploitation des franchises de Bell (non déjà prises en compte dans la portée 1 ou 2).	**723**	2 525	6 300	
	15- Investissements : exploitation des placements (non déjà comptabilisés dans la portée 1 ou 2), y compris les placements en actions (comme les entreprises associées et les coentreprises), les placements de titres d'emprunt et le financement de projets.	**38 824**	58 576	63 339	
Total portée 1, 2 (basée sur le marché) et 3		**1 700 531**	**1 970 440**	**1 936 798**	

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.
(2) Nous avons révisé les résultats de 2024 pour les émissions de GES de portée 2 fondées sur l'emplacement et fondées sur le marché afin de refléter les facteurs d'émission d'électricité révisés publiés par le gouvernement canadien dans le Rapport d'inventaire national (NIR) de 2025 après la publication initiale de notre rapport de 2024, et une méthodologie affinée d'allocation de la consommation d'énergie dans certaines régions afin de mieux refléter le comportement du réseau.
(3) Nous avons révisé les émissions de GES de portée 3 de la base de référence 2020 et les résultats de 2024 pour les catégories 1 – Biens et services achetés, 4 – Transport et distribution en amont, et 5 – Déchets générés dans les opérations. Ces mises à jour reflètent des améliorations méthodologiques et la disponibilité de données plus granulaires, permettant une catégorisation affinée des activités. Les facteurs d'émission ont également été révisés pour la catégorie 4 afin de mieux s'aligner sur nos profils opérationnels.
(4) La catégorie 8 – actifs loués en amont n'est pas rapportée individuellement puisque la consommation de carburant et d'énergie des actifs loués est prise en compte dans le scope 1 et le scope 2 et est donc incluse dans les activités liées au carburant et à l'énergie (cat. 3). La catégorie 10. Traitement des produits vendus n'est pas applicable et la catégorie 13. Actifs loués en aval est considérée comme négligeable.

Consommation d'énergie

	Équivalent en MWh pour 2025	Équivalent en GJ pour 2025	2025 % du total	Variation par rapport à 2024	Équivalent en MWh pour 2024	Équivalent en GJ pour 2024
Carburant (portée 1)	**456 299**	**1 642 545**	**20 %**	**-9 %**	504 106	1 814 636
Électricité, chaleur/refroidissement et vapeur (portée 2)	**1 791 644**	**6 449 403**	**80 %**	**-4 %**	1 863 555	6 708 260
Total	**2 247 943**	**8 091 948**	**100 %**	**-5 %**	2 367 661	8 522 896

Intensité énergétique

Intensité énergétique selon les revenus	2025	2024	2023
Consommation totale d'énergie (équivalent en MWh)	**2 247 943**	2 367 661	2 442 780
Total des revenus d'exploitation[1] (en millions $)	**24 408**	24 569	24 583
Ratio d'intensité énergétique (consommation totale d'énergie divisée par le total des produits d'exploitation)	**92**	96	99

Intensité énergétique selon l'utilisation des réseaux	2025	2024	2023
Ratio d'intensité énergétique (consommation totale d'énergie en équivalent MWh divisée par l'utilisation totale du réseau en pétaoctets)	**53**	74	99

(1) Total des recettes d'exploitation de la période de déclaration des GES, du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de déclaration.

Consommation d'électricité

	2025	2024	2023
Pourcentage de la consommation d'énergie fournie par le réseau électrique	**77 %**	76 %	75 %
Électricité consommée (équivalent en MWh)	**1 736 704**	1 810 452	1 838 045
Pourcentage d'électricité consommée provenant de sources renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne et solaire)	**56 %**	56 %	56 %
Pourcentage d'électricité consommée provenant de l'hydroélectricité	**84 %**	86 %	

Initiatives de décarbonisation

Type d'énergie économisée	Économies d'énergie (équivalent en GJ)	Réduction des émissions de GES (tonnes de CO_2e)
Optimisation des actifs		
Électricité	31 151	573
Gaz naturel	302	5
Efficacité énergétique		
Diesel	93 795	6 521
Électricité	65 100	1 680
Essence	35 121	2 348
Gaz naturel	27 010	1 399
Optimisation de la taille du parc de véhicules et électrification		
Essence	121 281	8 108
Énergies renouvelables sur site		
Électricity	4 395	446
Total général	**378 155**	**21 080**

Transition vers des véhicules plus propres

Composition de la flotte	2025	2024	2023
Véhicules entièrement électrique	**495**	470	332
Véhicules hybrides	**414**	370	66
Total	**909**	840	398

Immobilier durable

Nombre de certifications LEED	Nombre d'immeubles certifiés en 2025	Nombre d'immeubles certifiés en 2024	Nombre d'immeubles certifiés en 2023
LEED-NC Certifié	**1**	1	1
LEED-NC Argent	**1**	1	1
LEED-EB Platine	**2**	2	3

Économie circulaire

Indicateurs clés liés au réacheminement des déchets

	2025	2024	2023
Détournement des déchets : reduire de 30 % les déchets envoyés aux sites d'enfouissement d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019	**-24 %**	-22 %	-15 %
Déchets électroniques : récupération des récepteurs de télévision, des modems, des téléphones mobiles et des capsules Wi-Fi[1]	**2 985 085**	2 759 467	2 953 523

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Récupération des appareils électroniques utilisés par les clients

Nombre d'appareils récupérés	2025	2024	2023
Récepteurs télé	**1 065 264**	1 078 433	1 130 807
Modems	**1 430 141**	1 294 968	1 343 184
Capsules Wi-Fi	**230 247**	188 482	219 745
Téléphones mobiles	**259 433**	197 584	259 787
Total[1]	**2 985 085**	2 759 467	2 953 523

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Appareils électroniques recyclés et réutilisés grâce aux programmes de récupération

	2025	2024
Tonnes métriques totales de matériaux récupérés grâce aux programmes de reprise[1]	**3 240**	**3 124**
% des matériaux récupérés, en poids, qui ont été réutilisés	**69 %**	**56 %**
% des matériaux récupérés, en poids, qui ont été recyclés	**32 %**	**37 %**
% envoyés dans des sites d'enfouissement	**0 %**	**0 %**

(1) Bien que tous les appareils récupérés soient recyclés ou remis à neuf, le calendrier de ces processus peut varier. Cela est dû à la nature continue de nos processus de recyclage et de remise à neuf, qui s'étendent sur plusieurs périodes de production de rapports. Par conséquent, le nombre d'appareils recyclés et remis à neuf n'est pas égal au nombre total d'appareils récupérés.

Déchets récupérés

En tonnes métriques (MT)	Détournés des sites d'enfouissement	Envoyés dans des sites d'enfouissement	Taux de détournement (%)
Bureau	5 635	2 038	73 %
De nos opérations			
Parc de véhicules[1]	332	0	100 %
Matières dangereuses[2]	14 208	0	100 %
Produits d'emballage[3]	797	214	79 %
Équipement[4]	3 247	5 781	36 %
De notre clientèle [5]	3 243	0	100 %
Total	27 462	8 033	95 %

(1) Pneus, batteries, huile et filtres à huile, antigel usagé.
(2) Batteries plomb-acide, piles alcalines, lampes fluorescentes, contenants d'huile, chiffons contaminés et matières absorbantes, contenants de produits en aérosol et autres matières sous pression.
(3) Pour l'équipement réseau, tel que les palettes en bois, les boîtes de carton et les pellicules plastiques.
(4) Matériel de télécommunications : câbles, terminaux, poteaux et tourets.
(5) Récepteurs télé, modems, téléphones, capsules et accessoires.

Gestion environnementale

Systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie

	2025	2024	2023
Certifié ISO 14001	**Oui**	Oui	Oui
Certifié ISO 50001[1]	**Oui**	Oui	Oui

(1) En décembre 2025, nous avons décidé de ne pas renouveler cette certification, optant plutôt pour l'intégration de la gestion de l'énergie dans notre ISO 14001 – système de gestion environnemental certifié. Cette approche tire parti de la maturité acquise grâce à l'ISO 50 001 et assure une plus grande efficacité au sein d'un cadre unique.

Émissions atmosphériques

Fuites d'halocarbures	2025	2024	2023
Nombre de fuites	**529**	301	326
Quantité rejetée (kg)	**4 114**	4 924	5 197
Autres émissions atmosphériques[1]	**2025**	**2024**	**2023**
Monoxyde de carbone (CO)	**< 20**	< 20	< 20
Oxydes d'azote (NOX)	**< 20**	< 20	< 20
Oxydes de soufre (SOX)	**< 20**	< 20	< 20
Composés organiques volatils (COV)	**< 10**	< 10	< 10
Particules fines (PM) 2.5	**< 0.3**	< 0.3	< 0.3
Particules fines (PM) 10	**< 0.5**	< 0.5	< 0.5
Total des particules (TPM)	**< 20**	< 20	< 20

(1) Les émissions sont suivies sur nos plus grands sites et mesurées dans ces installations chaque fois qu'un changement d'exploitation se produit qui pourrait affecter les niveaux d'émission. Toutes les émissions sont en dessous des seuils de l'inventaire national des rejets de polluants (INPRI). Le NPRI est l'inventaire public canadien des rejets, des éliminations et des transferts de polluants provenant d'installations partout au Canada.

Incidents environnementaux et infractions

	2025	2024	2023
Déversements significatifs à signaler[1]	**2**	5	8
Déversements non-significatifs à signaler[1]	**55**	62	64
Amendes reçues résultant de non-conformité liées à l'environnement	**2**	1	1
Poursuites liées aux lois environnementales	**0**	0	0

(1) Un déversement est le rejet inattendu d'un contaminant dans l'environnement résultant des opérations directes de Bell ou sur une propriété de Bell. Les déversements à signaler comprennent uniquement ceux pour lesquels l'autorité réglementaire exige un rapport immédiat. Un déversement est considéré comme significatif s'il dépasse 100 kg ou 100 litres.

Consommation d'eau

En mètres cubes (m^3)[1]	2025	2024	2023
Administration	**320 496**	344 101	318 083
Exploitation	**806 106**	846 035	811 974
Total	**1 126 602**	1 190 136	1 130 057

(1) Nos rapports sur la consommation d'eau sont basés sur une méthodologie qui comprend trois sources de données (i) des compteurs d'eau, ii) une estimation basée sur les rapports d'intensité d'utilisation de l'eau et iii) des factures de services publics), ainsi que six catégorisations de site par type et intensité de consommation d'eau principale (p. ex., refroidissement de l'équipement, cuisine et utilisation domestique). Ensemble, ces trois sources de données et six catégorisations de sites nous permettent d'estimer le volume d'eau que nos activités utilisent chaque année. La période de référence pour cette mesure est basée sur les données du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année de référence.

Notre équipe

Les membres de notre équipe viennent d'horizons divers et possèdent des compétences uniques qui créent de la valeur dans notre entreprise. Nous investissons dans notre équipe et soutenons son engagement afin de créer un effectif prospère, productif et créatif.

Notre personnel

Employés

	2025	2024	2023
Nombre total d'employés dans notre équipe	**38 683**	40 390	45 132
Services de communication et technologie — Canada[1]	**84 %**	88 %	88 %
Services de communication et technologie — États-Unis[1]	**4,4 %**	Nouveau en 2025	Nouveau en 2025
Bell Média	**12 %**	12 %	12 %

(1) L'emplacement est basé sur l'endroit où nous fournissons des services, voir le rapport annuel intégré 2025 : Aperçu stratégique, BCE en un coup d'œil.

La baisse entre 2023 et 2024 peut être attribuée à la restructuration à tous les niveaux de l'entreprise, y compris les départs volontaires et l'élimination des postes vacants.

Taux de roulement volontaire, retraites et embauches externes

	2025	2024	2023
Embauches externes			
Total (excluant tous les employés temporaires)[1]	**13,6 %**	12,6 %	18,7 %
Taux de roulement volontaire et retraites			
Total (excluant tous les employés temporaires)[1]	**12,2 %**	13,0 %	14,6 %

(1) Comprend notre division de vente au détail (La Source) et les activités de construction (Expertech) et d'installation (Bell Solutions Techniques) qui doivent être prises en compte lors de la comparaison des résultats avec d'autres entreprises qui n'ont pas d'opérations similaires.

Bien-être des membres de l'équipe

Indicateur clé lié au bien-être

	2025	2024	2023
90 % des leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale	**96 %**	93 %	94 %

Santé et sécurité

	2025	2024	2023
Taux de fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail[1]	**1,49**	1,57	1,37
Amendes reçues pour non-conformité liées à la santé et sécurité	**1**	4	1
Poursuites liées aux lois sur la santé et la sécurité	**0**	0	0

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Diversité de l'effectif

	2025	2024	2023
Diversité des directeurs au sein du conseil	**36 %**	38 %	33 %

Groupe de diversité	2024 DMT[1]	2025	2024	2023
En général				
Femmes	35 %	**31 %**	31 %	32 %
Minorités visibles[2]	31 %	**30 %**	29 %	28 %
Personnes avec des disabilités[2]	12 %	**7,2 %**	7,2 %	7,4 %
Personnes autochtones[2]	2,6 %	**3,1 %**	3 %	3,1 %
Exécutifs[3]				
Femmes	30 %	**36 %**	33 %	32 %
Minorités visibles[2]	14 %	**22 %**	21 %	17 %
Personnes avec des disabilités[2]	6,7 %	**5,6 %**	6,1 %	7,8 %
Personnes autochtones[2]	3,2 %	**1,9 %**	1,7 %	1,7 %

(1) La disponibilité sur le marché du travail (DMT) indique le pourcentage des personnes de chaque groupe désigné qui, dans la population active canadienne, pourraient avoir les compétences requises pour occuper des emplois à Bell, selon les effectifs en décembre 2023. Les données sont fournies à Bell par le gouvernement canadien et sont basées sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2016 et l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017. Il s'agit de l'information la plus récente disponible.
(2) Les données pour ces catégories dépendent de l'auto-identification des employés à temps plein et à temps partiel dans le questionnaire sur la diversité de Bell.
(3) Vice-présidents et niveaux supérieurs

Équité salariale

Rémunération globale médiane	2025	2024	2023
Ratio femmes-hommes (ajusté)[1]			
Haute direction (v.-p. et p.v.-p.)	**100 %**	100 %	99 %
Direction et professionnel(le)s	**99 %**	99 %	99 %
Personnel administratif et membres de l'équipe autres que les membres de la direction	**100 %**	100 %	100 %
En général	**100 %**	100 %	99 %
Ratio PANDC comparé à non-PANDC (ajusté)[1]			
Haute direction (v.-p. et p.v.-p.)	**100 %**	100 %	100 %
Direction et professionnel(le)s	**100 %**	100 %	100 %
Personnel administratif et membres de l'équipe autres que les membres de la direction	**100 %**	100 %	100 %
En général	**100 %**	100 %	100 %

(1) L'analyse des écarts est ajustée en fonction du niveau, de la famille d'emplois, du rôle et de l'ancienneté. L'analyse porte uniquement sur les employés non syndiqués. La rémunération des employés syndiqués suit les dispositions de leurs conventions collectives. Les résultats Genre & Diversité sont plafonnés à 100 %. Cela montre la parité ou pourrait signifier que les femmes ou les PANDC sont mieux payées que les hommes ou les non-PANDC.

Engagement du personnel

Indicateur clé lié à l'engagement

	2025	2024	2023
Engagement des membres de l'équipe: atteindre et maintenir un niveau global d'engagement des membres de l'équipe de 75 %[1]	**65 %**	65 %	73 %

(1) Pour cet indicateur, PwC a produit un rapport d'assurance limitée à l'égard du point de donnée de 2025, voir le rapport d'assurance limité de PwC.

Syndicats

	Nombre de conventions collective	Nombre d'employés
Unifor	37	12 819
IBEW	6	1 101
TEAM	1	346
CSN	6	239
Teamsters	2	118
USWA	2	35
SCFP	1	49
IUPAT	3	45
IATSE	1	28
IPMVTV	2	20
ONG	2	35
AFTRA	1	16
CUPE	2	11
SEPB	1	11
CSQ Noovo	1	9
IAMAW	1	7
SMWI	1	5
CWA	1	97
TOTAL	71	14 991

Avantages

Régime de soins médicaux (payé via les dollarsflex)	• Médicaments sur ordonnance • Hospitalisation et soins d'urgence • Infirmière autorisée • Autres fournitures et services médicaux • Soins de la vue • Services professionnels (physiothérapeute, chiropraticien, podiatre, thérapeute sportif, ostéopathe, audiologiste, massothérapeute, naturopathe, acupuncteur, homéopathe, nutritionniste/diététicien) • Couverture illimitée pour les fournisseurs de soins de santé mentale (psychologue, travailleur social, psychothérapeute agréé, psychoéducateur, conseiller clinique agréé et thérapeute de couple ou de famille). • Avantages liés à l'affirmation du genre • Adoption et maternité de substitution • Traitements de la fertilité • Assurance voyage personnelle • Assurance annulation de voyage • Assurance médicale d'urgence pour les voyages d'affaires • Comprend une couverture pour le conjoint et les enfants à charge admissibles
Régime de soins dentaires (payé via les dollarsflex)	• Soins courants • Soins de restauration • Soins majeurs • Orthodontie • Comprend une couverture pour le conjoint et les enfants à charge admissibles
Allocation de dollarsflex (payé par l'entreprise)	Pour l'achat de: • Couverture facultative ou améliorée pour les régimes de soins médicaux et de soins dentaires • Jours de vacances • Deuxième avis médical Les dollarsflex restants sont déposés dans l'un ou les deux comptes suivants: • Le compte gestion-santé (CGS), qui permet de rembourser les frais de soins de santé qui ne sont pas admissibles dans le cadre des régimes; • Le compte style de vie, qui sert à payer les frais de mise en forme et de loisirs, les frais de garde, d'éducation, d'environnement, de rénovation, de services juridiques et de counseling; • Couvre les dépenses engagées par le conjoint et les enfants à charge admissibles.
Programmes de soutien à la navigation des soins de santé et de soutien médical (payé par l'entreprise)	• Infirmière personnelle qui accompagne dans la gestion des cas et les services de référence pour plus de 12 000 problèmes de santé pour les employés • Comprend une couverture pour le conjoint et les enfants à charge admissibles
Régimes d'invalidité (payé par l'entreprise)	• Absences occasionnelles • De courte durée • De longue durée
Basic life + accident insurance (payé par l'entreprise)	• Y compris l'assurance accidents voyage d'affaires
Régime d'indemnités supplémentaire (y compris dans les projets de grossesses pour autrui) (payé par l'entreprise)	• Maternité : remplacement du salaire à 70 %, pour un maximum de17 semaines • Parental (pour la mère biologique ou un autre parent) : remplacement du salaire à 70 %, pour un maximum de 19 semaines • Adoption : remplacement du salaire à 70 %, pour un maximum de 19 semaines
Programme de soins de santé virtuels (payé par l'entreprise)	• Accès confidentiel en tout temps à une infirmière ou à un médecin par l'entremise de consultations vidéo en ligne sécurisées pour les employés leur conjoint et leurs enfants à charge admissibles
Autres couvertures facultatives offertes (payées par les membres de l'équipe)	• Assurance vie et assurance accidents facultatives • Assurance maladies graves • Couverture pour les membres de la famille incluse

Retraite et épargne

Pension	• Régime de retraite à cotisations déterminées (CD) • La participation est obligatoire après trois mois de service crédité • Cotisations employés de 0 % à 12 % des gains admissibles • Cotisation de l'employeur : 4 % automatique et cotisation de contrepartie égalant la cotisation de l'employé jusqu'à un maximum de 2 % des gains admissibles. • Option flexible de réallouer jusqu'à 2 % des cotisations employés à un autre régime d'épargne collectif (RER, CELI, CELIAPP ou CELI court terme) tout en continuant de bénéficier de la cotisation de contrepartie de l'employeur au régime CD • L'employé peut choisir entre deux approches pour la composition de ses placements : une approche personnalisée comprenant 14 options de placement, y compris un fonds ESG axé sur les entreprises ayant des émissions de carbone plus faibles, ou une approche automatique soit l'option cycle de vie. • L'option de revenu de retraite de Bell permet aux employés qui prennent leur retraite de demeurer dans le régime de retraite et de toucher un revenu directement de leur compte dans le régime, tout en profitant des mêmes options de placement et des mêmes outils de planification qui leur sont offerts en tant que participant actif; les employés qui prennent leur retraite peuvent aussi transférer leurs épargnes externes enregistrées et consolider leurs actifs de retraite sur une seule plateforme.
Régime d'épargne des employés (REE)	• Achat d'actions ordinaires de BCE Inc. au moyen de retenues salariales • La participation est volontaire après six mois de service crédité. • Le niveau de cotisation de l'employé va de 0 % à 12 % du salaire de base (tranches de 1 %). • Cotisation de l'entreprise équivalent à un tiers du taux de cotisation de l'employé, jusqu'à un maximum de 2 % (1/3 de 6 %), assujettie à une période d'acquisition de deux ans • Possibilité de transférer des actions dans le RÉER collectif, CELI et CELIAPP
Régime d'épargne-retraite collectif	• La participation est volontaire. • Cotisations des employés seulement, y compris le transfert d'actions de BCE du REE • L'employé peut choisir entre trois deux approches pour la combinaison de ses placements : une approche personnalisée comprenant 14 options de placement, y compris un fonds ESG axé sur les entreprises ayant des émissions de carbone plus faibles, ou une approche automatique soit l'option cycle de vie. • Frais de placement peu élevés • Possibilité de transférer le compte RÉER collectif dans l'option de revenu de retraite de Bell
Compte d'épargne libre d'impôt collectif (CELI)	• La participation est volontaire • Cotisations des employés seulement, y compris le transfert d'actions de BCE du REE • Options d'investissement similaires à celles du RÉER collectif • Frais de placement peu élevés
Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété collectif	• La participation est volontaire pour les acheteurs d'une première propriété • Cotisations des employés seulement, y compris le transfert d'actions de BCE du REE • Options d'investissement similaires à celles du RÉER collectif • Frais de placement peu élevés
Compte d'épargne libre d'impôt court terme (CELI court terme)	• La participation est volontaire • Cotisations des employés seulement • Options d'investissement principalement à revenu fixe pour limiter les fluctuations du compte • Frais de placement peu élevés

Nos ressources financières

Notre capital provient de nos investisseurs, de nos prêteurs et des flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Nous réalisons une croissance financière grâce à un investissement continu dans notre raison d'être, qui est de faire progresser la façon dont les gens se connectent entre eux et avec le monde, tout en cherchant à favoriser le rendement total pour les actionnaires.

Versements aux gouvernements et autres organismes

Impôt sur les bénéfices (versés, en millions $)	2025	2024	2023
Total pour le Canada	**733**	781	695
Fédéral	**660**	734	619
Québec	**62**	39	64
Alberta	**11**	8	12
États-Unis	**4**	2	5

Les impôts versés au niveau Fédéral comprennent les impôts versés aux provinces, à l'exception du Québec et de l'Alberta, qui exigent la production de déclarations de revenus distinctes.

Taxes de vente (perçues et versées, en millions $)	2025	2024	2023
Total pour le Canada	**1 312**	1 275	1 197
TPS/TVH fédérale	**935**	894	801
Québec	**247**	238	244
Ontario	**—**	5	5
Colombie-Britannique	**52**	57	62
Saskatchewan	**14**	15	16
Manitoba	**64**	66	69
États-Unis	**5**	—	—

Autres versements (en millions $)	2025	2024	2023
Total Canada	**760**	1 300	797
Cotisations de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux	**285**	311	305
Taxes municipales	**75**	75	71
Taxes sur les services publics	**43**	44	39
911	**45**	45	43
Autres			
Frais de licences de spectre	**64**	63	59
Paiements annuels au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)	**91**	88	99
Fonds des médias du Canada	**74**	79	87
Droits d'auteur à des agences non gouvernementales	**67**	65	78
Paiements différés au CRTC	**16**	12	16
Acquisition de spectre	**0**	518	0
Total États-Unis	**42**	0	0
Cotisations de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux	**11**	0	0
Taxes municipales	**16**	0	0
Taxes sur les services publics	**2**	0	0
Paiements annuels à la Federal Communication Commission (FCC)	**13**	0	0

Évitement fiscal/érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

Bien que les activités de BCE soient axées sur le Canada, ses activités commerciales se sont étendues aux États-Unis. BCE ne gère pas ses affaires fiscales par une présence dans des juridictions à faible fiscalité pour éviter l'impôt canadien ou américain, ou pour réduire sa charge fiscale globale.

Gouvernance fiscale et gestion du risque

BCE estime qu'elle a la responsabilité de payer le montant approprié de taxes à l'égard de ses activités commerciales. Parallèlement, BCE estime que minimiser légalement ses coûts fiscaux est l'une de ses obligations envers ses parties prenantes. Les considérations de politique générale, y compris le risque de réputation, la responsabilité sociale d'entreprise et les relations positives avec les autorités fiscales, sont tout aussi importantes. La minimisation fiscale n'est pas subordonnée aux obligations de conformité, mais est considérée conjointement avec celles-ci.

Index de reporting

Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Responsabilité en matière de changements climatiques

BCE reconnaît que les parties prenantes souhaitent de plus en plus obtenir des détails sur l'incidence que les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent avoir sur nos activités. Pour orienter les informations que nous fournissons, nous suivons les principaux cadres réglementaires liés aux changements climatiques, notamment les normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), en particulier la norme IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Dans le présent rapport, nous communiquons volontairement des informations sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE, afin de brosser un tableau plus complet de ces sujets à l'intention des parties prenantes.

Gouvernance

Nous avons mis en place une structure de gouvernance avec des responsabilités claires, des membres du conseil jusqu'à la direction.

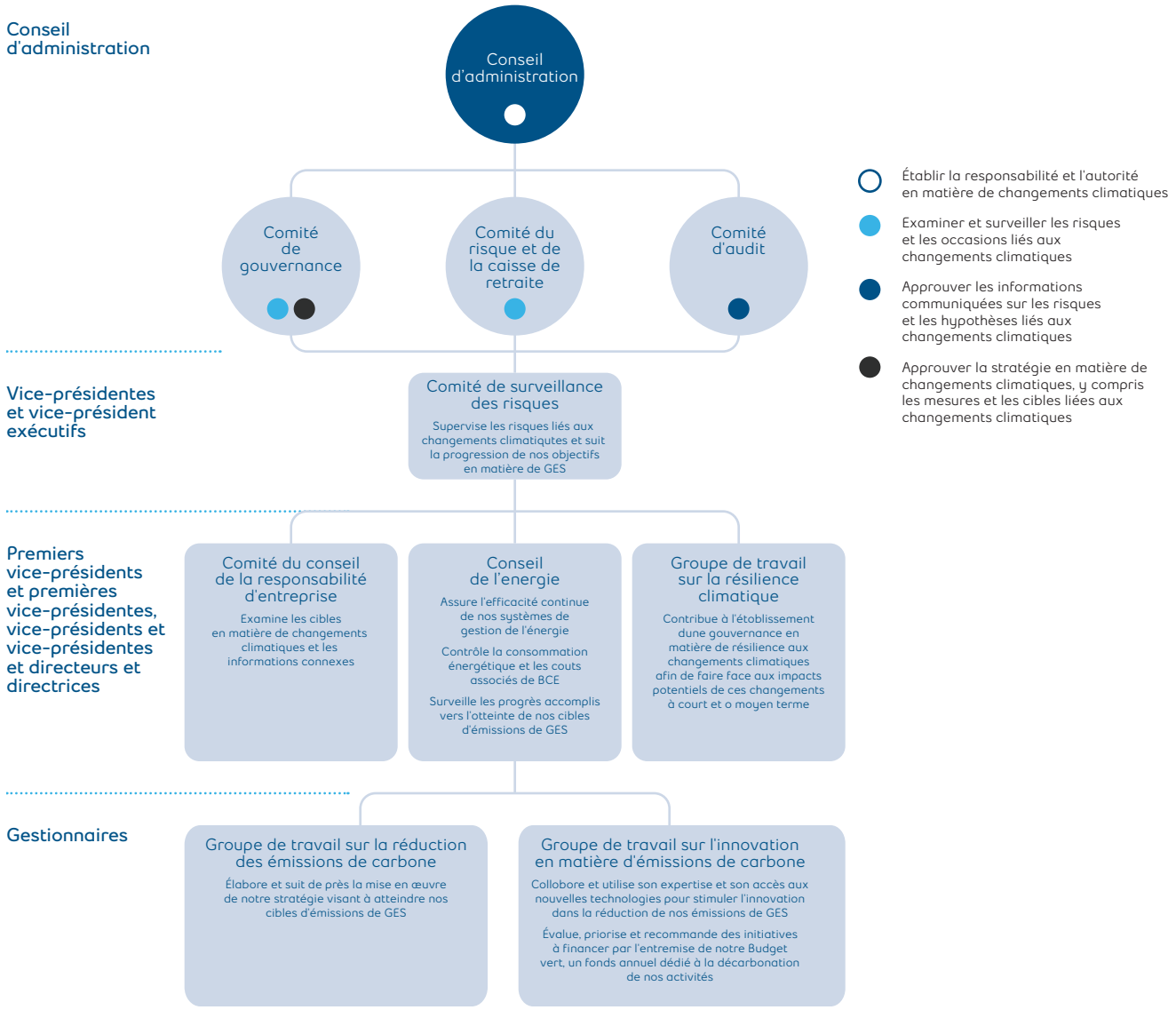

Pour en savoir plus sur la gouvernance de nos programmes de responsabilité d'entreprise, consulter la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de BCE.

Stratégie

En plus de gérer ses émissions de GES, Bell continue de se consacrer à l'amélioration de sa résilience pour faire face aux effets des changements climatiques, en maintenant et en rehaussant ses plans et mesures d'adaptation. C'est pourquoi nous évaluons les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que leur incidence sur nos activités, notre stratégie, notre planification financière et notre résilience globale.

Nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux principales catégories : les risques de transition et les risques physiques. Les risques de transition découlent du passage à une économie à faible intensité de carbone, qui implique d'importants changements réglementaires, technologiques et commerciaux pour répondre aux exigences en matière d'atténuation et d'adaptation. Les risques physiques découlent des répercussions directes des changements climatiques, qu'il s'agisse d'événements à impacts aigus ou de modifications à impacts chroniques et à long terme des tendances climatiques.

Risques et occasions liés aux changements climatiques

Nous avons tout d'abord réalisé une évaluation qualitative à grande échelle des risques et occasions liés aux changements climatiques. Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble des risques et occasions liés aux changements climatiques que Bell a identifiés à différents horizons temporels. Ils présentent un aperçu des éventuelles répercussions sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise, ainsi que les actions de Bell en matière de gestion des risques ou d'action stratégique.

Risques physiques liés aux changements climatiques

Description	Horizon temporel	Répercussions	Cadre de gestion des risques
Risques aigus			
Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (p. ex., inondations, feux de forêt et vagues de chaleur)	Moyen/long terme	Les phénomènes météorologiques extrêmes pourraient provoquer des interruptions de service de grande ampleur, privant la clientèle de communication pendant de longues périodes et endommageant des infrastructures essentielles, telles que les tours de téléphonie cellulaire, les centres de données et les réseaux de fibre. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes de produits des activités ordinaires, une augmentation des primes d'assurance et des dépenses d'investissement pour la reconstruction et le renforcement des infrastructures.	Bell s'engage à mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à assurer la résilience de nos opérations et la sécurité physique des membres de notre équipe en cas de conditions météorologiques extrêmes. Le groupe de travail sur la résilience climatique de Bell se concentre sur la gestion des risques physiques aigus liés aux changements climatiques pour nos bâtiments et nos réseaux. L'équipe de la continuité des affaires définit le niveau de criticité des sites, s'assurant ainsi que les efforts de protection sont hiérarchisés adéquatement. Les plans d'atténuation des risques et les procédures d'intervention d'urgence font l'objet d'une mise à jour régulière visant à assurer la préparation aux perturbations potentielles, y compris en ce qui a trait aux dangers naturels. Le Centre national des incidents (CNI) de Bell fait appel à des systèmes liés à Environnement et Changement climatique Canada et à d'autres organisations de protection civile du gouvernement canadien, qui envoient des avertissements et des alertes précoces sur les phénomènes météorologiques nationaux, tels que les inondations ou les tempêtes.
Risques chroniques			
Changements graduels et à long terme des tendances climatiques, tels que l'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et l'élévation du niveau des mers.	Moyen/long terme	L'augmentation des températures mondiales pourrait accélérer la dégradation du matériel, ce qui entraînerait un entretien et des remplacements fréquents. Il en résulterait une augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation pour la mise à niveau et l'entretien des infrastructures.	Notre centre d'exploitation de bâtiments et nos centres d'exploitation du réseau ont recours à des systèmes qui effectuent une surveillance à distance de la température et de la consommation d'énergie de nos installations, fournissant des alertes précoces en cas de variations critiques de la température et permettant des actions préventives pour protéger les infrastructures. L'équipe des services des finances (assurance) et le groupe de travail sur la résilience climatique ont entamé des discussions pour mieux évaluer la manière dont les changements de température peuvent affecter la productivité de la main-d'œuvre ainsi que notre capacité à construire et à entretenir des réseaux.

Risques de transition liés aux changements climatiques

Description	Horizon temporel	Répercussions	Cadre de gestion des risques
Politique et juridique			
Évolution de la réglementation en matière d'efficacité énergétique, de tarification du carbone, d'intensité des émissions du réseau, de résilience face aux changements climatiques et des politiques en vertu desquelles les entreprises fixent des cibles de réduction du carbone afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur d'un bilan carboneutre d'ici 2050.	Court/moyen terme	La conformité aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et à la réglementation relative à la résilience face aux changements climatiques pourrait nécessiter des mises à niveau du matériel, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses d'investissement. L'augmentation de la tarification du carbone pourrait faire grimper les coûts d'exploitation des installations et des activités énergivores. L'augmentation de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous menons nos activités pourrait nuire à la capacité de Bell à atteindre ses objectifs en matière d'émissions de GES.	Nous participons au programme d'Accord volontaire sur l'efficacité énergétique du Canada (CEEVA) pour les décodeurs télé et les petits équipements de réseau (PER), qui se veut un complément du programme ENERGY STAR du Canada. Bell cherche à réduire au minimum son exposition aux règlements sur la tarification du carbone au moyen d'une approche diversifiée visant à réduire sa dépendance à l'égard des énergies visées par ces règlements. Nous effectuons également des évaluations de la résilience des infrastructures essentielles afin de contribuer à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.
Technologie			
Coûts associés à l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité, décarboner les activités et développer de nouveaux produits et services. Augmentation des déchets électroniques et des coûts d'exploitation correspondants attribuable au fait que la clientèle change plus fréquemment d'appareils.	Court/long terme	Les technologies désuètes et le fait de ne pas adopter de nouvelles technologies pourraient entraîner des désavantages concurrentiels et des pertes de produits des activités ordinaires. La gestion des déchets électroniques pourrait entraîner une augmentation des coûts d'exploitation associés à la récupération, à la remise en état et à l'élimination des déchets électroniques.	Bell investit dans la création et le développement de nouvelles technologies afin de trouver des solutions efficaces de refroidissement pour notre infrastructure réseau et nos centres de données. Les programmes de reprise de téléphones cellulaires accroissent la récupération de téléphones cellulaires usagés et réduisent les déchets électroniques dans les sites d'enfouissement.
Marché			
Évolution de la dynamique du marché, notamment la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux ainsi que l'évolution des préférences de la clientèle.	Court/long terme	La volatilité du marché pourrait entraîner une hausse des coûts des matériaux et de l'énergie se répercutant sur les charges d'exploitation. Les pénuries potentielles ou les éventuelles augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible intensité en carbone pourraient toucher les services offerts et le développement de produits. Les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur les prix exigés par nos fournisseurs et nos sous-contractants, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et sous-contractants sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.	Bell cherche à gérer les risques liés à la volatilité des prix de l'énergie au moyen d'une stratégie globale d'efficacité énergétique dans l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les équipements de chauffage et de climatisation de ses installations, en modernisant ses équipements liés aux réseaux, en produisant de l'énergie renouvelable sur place et en optimisant ses actifs, ce qui comprend la réduction de son empreinte immobilière ainsi que la consolidation de même que l'optimisation de ses équipements et la virtualisation de ses serveurs. Notre stratégie de gestion du parc de véhicules se concentre sur l'ajout de véhicules à plus faible consommation, y compris les véhicules électriques et les véhicules hybrides, l'adoption de véhicules économes en carburant et les contrôles opérationnels, tels que les politiques de lutte contre la marche au ralenti et la surveillance de la consommation de carburant. Bell réalise des investissements stratégiques dans le développement de nouveaux produits et services qui aident nos clients à réduire leurs émissions de GES, comme les technologies d'IdO telles que les villes intelligentes et les voitures connectées.

Description	Horizon temporel	Répercussions	Cadre de gestion des risques
Réputation			
Perceptions et attentes des parties prenantes concernant la lutte contre les changements climatiques et la résilience de l'entreprise.	Court/moyen terme	Les interruptions de service liées au climat et l'incapacité à répondre aux attentes en matière de lutte contre les changements climatiques pourraient éroder la confiance, ce qui se traduirait par l'attrition de la clientèle, la perte de produits des activités ordinaires, la perte de la réputation et l'augmentation des coûts d'investissement en raison d'un profil de risque plus élevé.	Nous nous efforçons d'être toujours prêts à réagir de manière proactive et efficace aux événements liés aux changements climatiques susceptibles de perturber nos activités. De plus, nous faisons régulièrement état de notre performance énergétique et de nos émissions de GES, ainsi que des progrès réalisés pour atteindre nos cibles en matière de changements climatiques, dans notre Rapport annuel intégré et dans le cadre des enquêtes du CDP. Ces informations annuelles visent à montrer à nos parties prenantes que nous agissons activement pour atténuer les répercussions des changements climatiques et gérer les risques qui y sont associés.

Occasions liées aux changements climatiques

Description	Horizon temporel	Répercussions	Cadre de gestion des risques
Efficacité des ressources			
Amélioration de l'efficacité énergétique et modernisation des activités pour réduire la consommation d'énergie.	Court/long terme	La mise en œuvre de solutions de refroidissement avancées et l'utilisation de matériel de réseau efficace pourraient réduire la consommation d'énergie, entraînant une diminution des coûts d'exploitation et des obligations liées à la tarification du carbone. Le redimensionnement et l'électrification du parc de véhicules pourraient accroître l'efficacité opérationnelle, ce qui permettrait de réaliser des économies de carburant à long terme et de réduire les coûts d'entretien. La mise en place de technologies écoénergétiques dans les immeubles réduirait la consommation d'énergie, diminuant les coûts connexes.	Nos initiatives en matière d'efficacité des ressources se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle tout en réduisant la consommation d'énergie et les coûts. En 2025, nous avons remplacé 154 véhicules plus vieux par de nouveaux modèles à faible consommation. Nous avons actuellement 495 véhicules électriques et 414 véhicules hybrides dans notre parc. Nous nous sommes également concentrés sur la mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique portant notamment sur l'optimisation de l'équipement de chauffage et de refroidissement des installations, la modernisation des équipements réseau, la production d'énergie renouvelable sur le terrain et l'optimisation de nos actifs, notamment la réduction de notre empreinte immobilière, en plus de travailler à la consolidation et à l'optimisation de l'équipement de même qu'à la virtualisation des serveurs.
Sources d'énergie			
Achat de sources d'énergie à faible intensité en carbone et utilisation d'énergie renouvelable produite sur place.	Court/moyen terme	Les sources d'énergie renouvelable et, dans la mesure du possible, les investissements stratégiques dans des projets de décarbonisation dans les provinces où l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité est élevée pourraient atténuer l'exposition à la volatilité des prix de l'énergie, ce qui pourrait réduire les coûts de l'énergie à long terme. La production d'énergie renouvelable sur place pour les infrastructures critiques renforce la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, améliore la résilience du réseau, réduit au minimum le risque d'interruption de service et peut atténuer l'exposition à l'augmentation des coûts de l'énergie.	La mise en œuvre de notre stratégie en matière d'énergie renouvelable fait partie de notre stratégie de gestion des émissions de GES et des coûts de l'énergie. Nous nous efforçons d'augmenter régulièrement notre consommation d'énergie renouvelable en mettant en place des systèmes d'énergie renouvelable sur le terrain.

Description	Horizon temporel	Répercussions	Cadre de gestion des risques
Produits et services			
Élaboration et offre de solutions innovantes pour relever les défis climatiques et répondre à l'évolution des exigences en matière de durabilité.	Court/moyen terme	La demande accrue de solutions numériques qui aident la clientèle à réduire les émissions et les coûts, comme la gestion de l'énergie, la téléconférence, les systèmes basés sur l'IdO pour l'optimisation énergétique, comme les bâtiments intelligents et la gestion du parc de véhicules, pourrait augmenter les produits des activités ordinaires. L'augmentation des occasions pour les services de résilience climatique, tels que les systèmes de communication d'urgence et les solutions de sauvegarde des données, pourrait stimuler la croissance des produits des activités ordinaires.	Certaines solutions technologiques de Bell aident les clients à diminuer leurs besoins en énergie, à réduire au minimum leur empreinte carbone, à améliorer leur productivité et à assurer la continuité de leurs activités. Les solutions que nous offrons, comme la virtualisation et l'informatique en nuage, encouragent une utilisation plus efficace de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement, tout en améliorant la continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau. Les applications IdO contribuent à une gestion optimisée des actifs et des parcs de véhicules pour mettre en œuvre des activités, des villes et des bâtiments intelligents, aidant ainsi les collectivités à s'adapter à la hausse des températures et aux événements liés au climat, tels que les vagues de chaleur.
Résilience			
Investissement dans l'infrastructure de réseau et la résilience de la chaîne d'approvisionnement afin d'atténuer les perturbations liées aux changements climatiques.	Court/long terme	Investir dans nos infrastructures pour accroître leur résilience renforce la continuité des activités en cas de perturbations liées aux changements climatiques, ce qui pourrait réduire les coûts liés aux périodes d'arrêt, aux réparations d'urgence et aux interruptions de service. Améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en diversifiant les fournisseurs et en mettant en œuvre des stratégies avancées de gestion des risques pourrait réduire considérablement le risque de perturbations opérationnelles.	Le mandat du groupe de travail sur la résilience climatique est de déterminer les risques les plus importants liés aux changements climatiques pour les actifs de Bell et de proposer des stratégies d'atténuation à mettre en œuvre pour aider à rendre notre réseau et nos infrastructures plus résilients aux répercussions des changements climatiques. Un autre aspect de notre évaluation des risques porte sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement, et plus particulièrement sur l'évaluation de l'exposition de nos fournisseurs aux risques liés aux changements climatiques. Nous visons à identifier les fournisseurs à haut risque et les produits critiques et à travailler en collaboration pour développer des stratégies d'atténuation qui renforcent la résilience d'un bout à l'autre de notre chaîne d'approvisionnement.
Réputation			
Les investisseurs et investisseuses tiennent de plus en plus compte des informations liées aux changements climatiques dans leurs décisions de placement. Demande croissante de la clientèle de nous associer à des fournisseurs qui s'engagent dans la lutte contre les changements climatiques.	Court/moyen terme	La transparence de l'information et une solide performance liée aux changements climatiques peuvent attirer ou fidéliser les investisseurs et investisseuses. Nos notations ESG, qui portent notamment sur la performance liée aux changements climatiques, pourraient améliorer la perception des investisseurs et investisseuses et réduire notre coût du capital. Nos efforts pour réduire notre empreinte pourraient également avoir une incidence favorable sur la valeur et la réputation de notre marque et conduire à l'attraction et à la fidélisation de la clientèle.	Depuis 1993, nous publions un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille notre performance en matière de changements climatiques. Depuis 2022, nous publions un Rapport annuel intégré respectant les principes du cadre international d'information (le cadre d'information intégrée), qui fait maintenant partie de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation. En outre, depuis 2003, nous faisons état de nos efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers par le truchement du CDP. Nous avons commencé à présenter nos données sur la base du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2018. Nous avons fixé des cibles basées sur la science, approuvés dans le cadre de la SBTi, et nous nous efforçons de fournir des informations de manière transparente sur notre plan et nos progrès.

Bien que nous estimions que les mesures prises pour gérer les risques liés aux changements climatiques soient raisonnables, ces mesures ont des limites inhérentes. Il n'est pas possible de s'attendre à ce qu'elles traitent ou atténuent efficacement ces risques ni de garantir qu'elles le feront. Par sa nature, notre entreprise est soumise à des risques et à des incertitudes, et les risques décrits dans ce rapport ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Nous vous invitons à consulter la rubrique *9, Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2025 de BCE pour une analyse plus poussée de ces risques, ainsi que la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives du présent rapport.

Analyse de scénarios liés aux changements climatiques

En 2025, nous avons réalisé une analyse poussée de scénarios liés aux changements climatiques afin de quantifier les éventuelles répercussions financières de nos risques et occasions liés aux changements climatiques les plus significatifs. Cette analyse traduit les impacts des changements climatiques en termes financiers, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées en matière d'affectation du capital, de planification stratégique et d'atténuation des risques. Deux scénarios climatiques ont été retenus : un avenir à faible intensité de carbone avec une hausse de 1,5 °C et un avenir à forte intensité de carbone avec une hausse de 3 °C ou plus.

	Ambition politique	Réaction politique	Technologie	Variation des politiques régionales
Avenir à faible intensité de carbone – Le monde se décarbonise rapidement et adopte des comportements durables, stabilisant le réchauffement à 1,5 °C d'ici le milieu du siècle	1.5 °C	Immédiate et cohérente	Évolution rapide	Variation moyenne
Avenir à forte intensité de carbone – La décarbonisation progresse, mais trop lentement, entraînant un réchauffement supérieur à 3 °C d'ici 2100	3 °C	Aucune réaction – statu quo	Évolution lente	Faible variation

Pour chaque scénario, nous avons évalué les impacts potentiels à court terme (5 ans), à moyen terme (10 ans) et à long terme (20 ans) afin de fournir une vision globale de l'évolution possible des risques et occasions liés aux changements climatiques au fil du temps.

Pour évaluer les risques physiques liés aux changements climatiques, nous avons utilisées les données du projet CMIP6 tirées du scénario SSP5-8.5 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui représente un avenir à forte intensité de carbone. Pour évaluer les changements dans les politiques, les marchés et les technologies, nous avons utilisées les données tirées du scénario Carboneutralité en 2050 du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), qui représente une transition accélérée vers une économie à faibles émissions de carbone.

L'analyse a permis d'identifier les risques liés aux changements climatiques qui nécessitent une attention particulière à court terme et les occasions qui présentent le plus fort potentiel de valeur, en fonction de leur importance relative et de leur incidence financière estimative. Elle a établi des fourchettes de résultats potentiels et a contribué à définir des indicateurs clés pour orienter la planification, la hiérarchisation des investissements et le suivi continu sur des horizons de 5, 10 et 20 ans.

Évaluation de l'exposition aux risques physiques

GRI 201-2, 305-5

Notre analyse géospatiale est passée de la cartographie des dangers à un cadre complet des risques physiques qui intègre l'intensité des dangers, l'exposition des actifs et les caractéristiques de vulnérabilité des tours cellulaires et des infrastructures critiques.

Pour mettre en œuvre ce cadre, nous avons intégré des ensembles de données supplémentaires (comme des couches de types de combustibles pour la modélisation des feux de forêt incontrôlés) et appliqué des flux de travail SIG et Python afin de générer des scores de risques liés aux changements climatiques propres à chaque site, et ce, pour chaque actif. Les résultats sont présentés dans un tableau de bord interactif qui met en évidence les actifs et les régions à haut risque et montre comment les profils de risque évoluent au fil du temps à mesure que le réchauffement climatique s'accentue. Les utilisateurs peuvent explorer les sites individuels ou regrouper les données par région, catégorie d'actifs et criticité. Ces résultats contribuent à éclairer la planification opérationnelle, les priorités d'investissement en matière de résilience et l'affectation du capital.

L'évaluation géospatiale rehaussée a révélé que les risques physiques liés aux changements climatiques du portefeuille de Bell varient considérablement d'un actif à l'autre, en fonction de l'emplacement, des caractéristiques structurelles et des caractéristiques opérationnelles de chaque actif. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité géographique de notre réseau, le graphique ci-dessous présente un classement général et relatif des principaux risques liés aux changements climatiques que nous avons évalués.

Remarque : Les résultats de l'analyse quantitative des scénarios liés aux changements climatiques ne sont pas présentés dans ce rapport.

Risque physique	Événement (danger)	Incidence
Augmentation de la fréquence et/ou de la gravité des événements météorologiques	Feu de forêt incontrôlé	• Dommages causés aux actifs • Augmentation des interruptions d'activités • Augmentation des coûts d'assurance
	Précipitations extrêmes (c.-à-d. fortes tempêtes, inondations de surface)	
	Inondation fluviale (c.-à-d. crue fluviale)	
	Canicules extrêmes	

Évaluation des risques et occasions liés à la transition

En parallèle, nous avons réévalué les risques de transition et les occasions liées aux changements climatiques relevés en 2024. À travers des séances de travail ciblées avec les unités d'affaires et des experts, nous avons appliqué un cadre structuré qui tenait compte de l'impact financier potentiel, de la probabilité et de l'horizon temporel de 17 facteurs de transition. Ce processus a abouti à un classement des risques et des occasions, à partir duquel nous avons sélectionné les quatre principaux risques de transition et les trois principales occasions en vue d'une analyse quantitative, en nous concentrant sur ceux qui sont les plus importants pour notre performance financière et nos objectifs stratégiques.

La phase quantitative a appliqué une modélisation basée sur des scénarios afin d'estimer les impacts financiers potentiels de ces risques et occasions prioritaires. Pour chacun d'entre eux, nous avons identifié les indicateurs financiers pertinents, évalué la faisabilité de la quantification et appliqué soit les résultats directs des scénarios, soit des approximations raisonnables dans les modèles d'impact financier. Les estimations d'ordre de grandeur qui en résultent fournissent des indications sur la manière dont les questions liées aux changements climatiques pourraient toucher nos activités et nos résultats financiers, guidant ainsi les décisions futures liées aux investissements en matière de résilience, aux améliorations opérationnelles et aux nouvelles occasions commerciales.

Le tableau suivant énumère les risques de transition et les occasions liées aux changements climatiques relevés dont la probabilité et l'incidence sur Bell sont les plus importants.

Risques de transition

Risque	Description	Incidence
Risque de marché	• Interruptions de la chaîne d'approvisionnement	• Augmentation des coûts et diminution des produits des activités ordinaires
Risque politique et de marché	• Risque pour les cibles d'émissions lié à l'intensité en carbone du réseau de distribution d'électricité	• Augmentation des coûts
Risque politique et juridique	• Efficacité énergétique – coûts liés à la conformité aux normes de résilience face aux changements climatiques	• Augmentation des coûts
Risque de réputation	• Perturbations de service liées aux changements climatiques	• Diminution des produits des activités ordinaires et perte de clients

Occasions liées aux changements climatiques

Occasion	Description	Incidence
Produits et services	• Solutions numériques de réduction des émissions	• Augmentation des produits des activités ordinaires
Efficacité des ressources	• Possibilités de gains d'efficacité	• Diminution des coûts
Résilience	• Investissement dans des infrastructures résilientes	• Augmentation des produits des activités ordinaires et diminution des coûts

Gestion des risques

Approche et supervision

Les processus de BCE pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à nos processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise, comme il est indiqué à la section Gouvernance d'entreprise et gestion du risque de notre Rapport de gestion annuel 2026.

Identification, évaluation et surveillance des risques liés aux changements climatiques

L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement travaille en collaboration avec le Groupe de travail sur la résilience climatique et l'équipe de Services-conseils en gestion des risques de BCE pour s'assurer que les risques sont consignés et classés adéquatement au sein de l'entreprise. Nous demeurons au fait des tendances et des publications du secteur. Nous consultons également des spécialistes qui nous aident à comprendre les risques possibles et à surveiller les risques actuels et futurs liés aux changements climatiques qui pourraient se répercuter sur nos activités.

Le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques est communiqué dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données sont examinées régulièrement lors des réunions du Comité de supervision des risques et font l'objet d'une révision par le Comité du risque et de la caisse de retraite et par le Comité de gouvernance du Conseil. Par ailleurs, un rapport d'analyse de risques portant sur les risques les plus importants pour Bell est produit et fourni chaque année au Conseil.

Indicateurs et objectifs

Notre empreinte carbone est présentée dans notre Sommaire sur les données de durabilité, 2025, à l'onglet Notre environnement.

Nos cibles et notre performance sont présentées dans le survol stratégique de notre Rapport annuel intégré 2025, à la section Stratégie climatique.

Nos occasions de réduction des émissions de carbone visant à aider nos clients à effectuer la transition vers une économique à faibles émissions de carbone à l'aide des solutions technologiques de Bell sont présentées dans le survol stratégique de notre Rapport annuel intégré 2025, à la section Stratégie climatique.

Index du contenu de la Global Reporting Initiative (GRI)

Les normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de développement durable (GRI – Global Reporting Initiative) sont les premières et les plus largement adoptées normes mondiales pour les rapports de développement durable.

Le présent index de contenu sert de complément et de guide pour les indicateurs sélectionnés des normes GRI. Pour consulter les documents mentionnés dans cet index, visitez BCE.ca/responsabilite.

Norme GRI	Description	Document / Localisation
GRI 2: Informations générales		
2-1	Détails sur l'organisation	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, À propos de ce rapport et Aperçu de BCE
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, À propos de ce rapport
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, À propos de ce rapport
2-4	Retraitement des données	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Informations supplémentaires sur les mesures, les cibles et les methodes utilisées
2-5	Assurance externe	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, À propos de ce rapport Rapport d'assurance limitée de PwC 2025
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, À propos de ce rapport, sections Aperçu de BCE, Gouvernance et surveillance – Pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement et Approche en matière de responsabilité d'entreprise
2-7	Employés	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Section Notre équipe Sommaire des données sur la durabilité 2025
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Site internet BCE.ca, Section Équipe de la haute direction Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gouvernance et supervision et le Rapport de gestion (RG), section 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion de risque Sommaire des données sur la durabilité 2025, Indice des risques et des occasions liés aux changements climatiques, section gouvernance Circulaire de procuration de la direction 2026 : section 6. 2 Pratiques en matière de responsabilité d'entreprise
2-11	Président de l'organe gouvernance le plus élevé	Le président du conseil d'administration de BCE Voir le ciculaire de procuration de la direction 2026
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gouvernance et supervision et RG, section 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion de risque Circulaire de procuration de la direction 2026
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gouvernance et supervision et RG, section 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion de risque Circulaire de procuration de la direction 2026
2-14	Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans les rapports sur la durabilité	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section À propos de ce rapport (Vérification et certification des données non financières et Déclaration de responsabilité) et Gouvernance et supervision, et RG, section 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion de risque Circulaire de procuration de la direction 2026
2-19	Politique de rémunération	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Gouvernance et supervision Circulaire de procuration de la direction 2026
2-20	Processus pour déterminer la rémunération	Circulaire de procuration de la direction 2026

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Gouvernance et supervision et Approche en matières de responsabilité d'entreprise
2-23	Politiques d'engagements	Site internet BCE.ca, section Gouvernance Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gouvernance et supervision et RG, section 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion de risque Rapport sur la lutte de BCE Inc. contre le travail forcé et le travail des enfants
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Gouvernance et supervision
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	BCE s'engage à maintenir la conformité aux lois, réglementations et normes éthiques applicables dans l'ensemble de ses activités et de ses relations commerciales. Notre approche est guidée par des contrôles internes robustes, des mécanismes de surveillance et une forte culture de responsabilisation. Les cas matériels de non-conformité, le cas échéant, sont divulgués conformément aux lois applicables. Pour plus d'informations sur notre cadre de conformité, nos mécanismes de signalement et nos normes éthiques, les lecteurs sont invités à consulter le Code de conduite et la Politique de communication de l'information de BCE Inc. et de Bell Canada dans la section Gouvernance de BCE.ca.
2-28	Adhésions à des associations	**Promouvoir l'utilisation responsable et durable de la technologie :** Bell promeut l'utilisation responsable et durable de la technologie en investissant dans l'éducation en TI, en luttant contre la désinformation et en faisant progresser la durabilité des TI. Grâce à son initiative CloudCampus, Bell collabore avec des établissements universitaires, des partenaires d'entreprise et des associations de recherche pour combler les lacunes en matière de main-d'œuvre en TI. Bell travaille également avec des universités et des organisations de premier plan pour utiliser la technologie dans la lutte contre la désinformation. De plus, Bell priorise la durabilité des TI pour ses opérations et ses clients, en s'associant à des organisations partageant les mêmes idées pour stimuler l'innovation qui soutient un avenir numérique plus éthique et durable. **Accréditation de partenariat en relations autochtones (PAIR) :** Bell est membre du programme PAIR, établi par le Conseil canadien pour les entreprises autochtones (CCEA). Grâce à cette adhésion, Bell s'engage à renforcer les relations autochtones et à obtenir une certification qui valide sa performance et son engagement d'entreprise. Le programme PAIR fournit un cadre structuré pour faire évoluer l'engagement autochtone au sein de l'organisation, renforçant ainsi la promotion par Bell d'une conduite commerciale responsable et de la réconciliation. **Collaborer pour la durabilité :** La collaboration et les partenariats sont essentiels pour faire progresser la durabilité environnementale, car ils peuvent rassembler diverses expertises, ressources et solutions innovantes, bénéficiant à la société en favorisant une action collective vers un avenir plus vert. BCE joue un rôle actif dans le développement et le partage d'idées novatrices qui donnent lieu à des actions concrètes. Pour y parvenir, nous sommes membres de groupes avant-gardistes qui réunissent des chefs de file de la communauté mondiale des affaires : • Canadian Business For Social Responsibility (CBSR) • Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) • Écotech Québec • Réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies (GCNC) • Global e-Sustainability Initiative (GeSI) • Global System for Mobile Communications (GSMA) (système mondial de communications mobiles) • Conseil ESG et RSE • Comité de résilience et de gestion des risques de la North American Broadcasters Association (NABA) • Rouler vert • Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Bell adopte une approche structurée et continue en matière de mobilisation des parties prenantes, qui comprend l'évaluation, la cartographie et la priorisation des intérêts des parties prenantes. Les méthodes d'engagement comprennent les sondages, les interactions directes, les ateliers et la participation à des événements de l'industrie et de la communauté. L'objectif de Bell est de comprendre les attentes des parties prenantes et d'y répondre efficacement, en intégrant leurs points de vue dans les stratégies de responsabilité d'entreprise afin de créer une valeur partagée pour l'entreprise et la société. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Approche en matière de responsabilité d'enteprise et Modèle de création de valeur

2-30	Négociations collectives	BCE reconnaît le droit inhérent des employés et des employées de s'associer à des syndicats et de s'engager dans la négociation collective, conformément aux normes internationales du travail. Les conventions collectives renforcent l'engagement de BCE envers un milieu de travail juste, inclusif et accessible. Elles comprennent des dispositions telles que des comités mixtes du travail et du syndicat, des procédures de règlement des plaintes structurées, des cadres de mobilité professionnelle et des modalités de restructuration et de cessation d'emploi. Pour les employés et les employées non couverts par des conventions collectives, BCE applique des normes d'emploi cohérentes qui reflètent les principes négociés dans les milieux syndiqués, assurant un traitement équitable à l'échelle de l'organisation. Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre équipe
Thèmes importants		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	L'exercice d'engagement des parties prenantes de Bell en 2023, mené par notre Centre d'information sur les marchés (CIM), a été conçu pour identifier les enjeux de durabilité pertinents. Le sondage a recueilli les commentaires des partenaires internes et externes – y compris les employés, les investisseurs, les fournisseurs, les gouvernements et les partenaires communautaires – sur plus de 20 enjeux répartis sur les six capitaux de Bell. Ce processus a permis de déterminer quels enjeux sont les plus pertinents pour les parties prenantes et ont le plus d'impact sur la valeur d'entreprise et les objectifs sociétaux de BCE. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Approche en matière de responsabilité d'enteprise et Modèle de création de valeur
3-2	Liste des thèmes pertinents	D'après les résultats de notre plus récent sondage auprès des parties prenantes, Bell a identifié des sujets matériels clés tels que : • Confidentialité des données • Couverture et fiabilité du réseau • Sécurité de l'information • Service à la clientèle et satisfaction • Changements climatiques • Biodiversité et écosystèmes • Combler le fossé numérique Ces sujets ont été priorisés en fonction de leur impact perçu sur la société et sur la valeur de l'entreprise de Bell, et guident maintenant les divulgations de Bell en matière de durabilité et ses domaines d'intérêt stratégiques. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, Approche en matière de responsabilité d'enteprise et Modèle de création de valeur, Nos priorités stratégiques, Stratégie climatique et Gestion de l'environnement
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Approche en matière de responsabilité d'enteprise et Modèle de création de valeur Sommaire des données sur la durabilité 2025, Indice des risques et des occasions liés aux changements climatiques, section gouvernance Circulaire de procuration de la direction 2026
Biodiversité		
101	Biodiversité	**Gestion et initiatives liées à la biodiversité :** Les équipes de Bell travaillent chaque jour à l'extérieur, en milieu naturel, pour installer, entretenir, réparer et mettre hors service les infrastructures du réseau. Ces activités peuvent potentiellement avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Afin de mieux protéger la biodiversité, nous analysons les projets de réseau et évaluons leurs impacts environnementaux potentiels. De plus, nous avons mis en place des pratiques de gestion des arbres et des organismes nuisibles : l'utilisation de pesticides n'est permise que dans des circonstances exceptionnelles et/ou seulement lorsque les méthodes physiques et mécaniques se sont révélées inefficaces. **Biodiversité urbaine :** Installation de ruches qui introduisent des pollinisateurs et accroissent la biodiversité urbaine. **Végétalisation intérieure :** Murs végétaux intérieurs qui réduisent les polluants atmosphériques, améliorent la biodiversité, atténuent le bruit et renforcent le bien-être des occupants. **Poteaux en bois traité :** Le réseau aérien de Bell est soutenu par des poteaux, généralement en bois, dont la majorité est traitée avec des agents de préservation afin de prolonger leur durée de vie utile et de les aider à résister aux éléments naturels. Ces agents de préservation peuvent être toxiques pour les organismes vivants si les conditions permettent leur lessivage ou leur libération dans l'environnement. Bell respecte des critères internes de stockage et d'installation des poteaux dans le but d'assurer que le sol et l'eau ne soient pas affectés par ces agents.

Changements climatiques		
102-1	Plan de transition pour l'atténuation des changements climatiques	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques
102-2	Plan d'adaptation en changements climatiques	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques
102-4	Objectifs et progrès de la réduction des émissions de GES	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
102-5	Émissions de GES de portée 1	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
102-6	Émissions de GES de portée 2	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
102-7	Émissions de GES de portée 3	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
102-8	Intensité des émissions de GES	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
102-10	Crédits carbone	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
Énergie		
103-1	Politiques et engagements en matière d'énergie	BCE a adopté des politiques et des engagements liés à l'énergie visant à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à favoriser la transition vers des sources d'énergie renouvelable dans l'ensemble de ses opérations lorsque cela est possible. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie climatique plus large de BCE et sont alignés sur l'effort mondial visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, tel que défini par le GIEC et l'Accord de Paris. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
103-2	Consommation énergétique et autoprodcution au sein de l'organisation	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques
103-3	Consommation énergétique en amont et en aval	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Stratégie climatique Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
103-4	Intensité énergétique	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Nos priorités stratégique – Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement

103-5	Réduction de la consommation énergétique	Bell cherche à réduire sa consommation d'énergie. Les principales initiatives comprennent : • L'optimisation et l'électrification de la flotte de véhicules. • L'optimisation des équipements des installations et la modernisation de notre équipement réseau. • L'optimisation des actifs, notamment la réduction de l'empreinte immobilière, ainsi que la consolidation et l'optimisation des équipements, incluant la virtualisation des serveurs. • L'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur site. Ces efforts sont complétés par des initiatives visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des pratiques de construction durable, telles que : • Les toits réfléchissants, qui contribuent à atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain dans certains quartiers en réfléchissant la lumière du soleil et en réduisant les besoins en climatisation. • Les toits verts, qui abaissent la température de la surface des toits et de l'air environnant, réduisent le ruissellement des eaux pluviales et améliorent l'efficacité énergétique globale. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Stratégie climatique et le Sommaire des données sur la durabilité 2025, Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques
Performance économique		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Être axé sur le client – Des collectivités plus saines et plus connectées De plus, en fournissant les réseaux et les technologies de pointe sur lesquels les personnes et les entreprises comptent, l'industrie canadienne des communications stimule non seulement l'innovation et la croissance économique partout au pays, mais elle soutient également un avenir plus intelligent pour tous les Canadiens, surtout alors que les entreprises continuent de prioriser la transformation numérique. Selon le rapport de 2024 commandé par l'ACTS, une connectivité accrue pourrait contribuer à hauteur de 112 milliards de dollars supplémentaires au PIB du Canada d'ici 2035.
201-2	Incidences financières et autres risques et occasions liés aux changements climatiques	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Index des risques et opportunités liés aux changements climatiques
201-3	Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre équipe
Impacts économiques indirects		
203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	**Connexion des communautés éloignées et autochtones au réseau de Bell** Bell investit dans les infrastructures afin d'élargir l'accès à Internet haute vitesse pour les communautés éloignées et autochtones à travers le Canada, reconnaissant que la connectivité est un moteur de croissance économique, d'inclusion sociale et d'opportunités. Depuis 2020, Bell collabore avec plus de 30 communautés autochtones en Ontario et au Labrador dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle, en offrant son expertise technique et un soutien pour l'obtention de subventions fédérales. Une initiative clé est le projet Dibaajimowin du Grand Council Treaty #3, un déploiement de fibre optique de 51 millions de dollars destiné à 23 communautés autochtones et 13 communautés non autochtones du Nord-Ouest de l'Ontario. D'autres projets sont également en cours avec les Premières Nations de Magnetawan, Moose Deer Point et Sagamok Anishnawbek. Bell réalise également des évaluations environnementales intégrées à son système de gestion afin de minimiser l'impact écologique des infrastructures réseau, assurant un déploiement responsable dans les zones sensibles. Ces efforts reflètent l'engagement de Bell envers le développement d'infrastructures inclusives et l'autonomisation durable des communautés. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil
203-2	Impacts économiques indirects considérables	**Connexion des villes et des petites communautés** L'expansion du réseau large bande de Bell a contribué à des retombées économiques indirectes importantes en favorisant une plus grande inclusion numérique et en soutenant le développement des communautés. L'amélioration de l'accès à Internet haute vitesse dans les régions mal desservies facilite le télétravail, l'enseignement en ligne, les services de télésanté et l'entrepreneuriat local. Ces avancées contribuent à réduire les disparités régionales, à renforcer la résilience économique et à améliorer la qualité de vie dans les communautés éloignées et rurales. En soutenant la connectivité dans les zones difficiles d'accès, Bell joue un rôle dans la promotion d'une croissance socioéconomique durable partout au Canada. **Faire progresser la santé mentale grâce à Bell Cause pour la cause** Bell Cause pour la cause génère des retombées économiques indirectes importantes en améliorant l'accès aux soins en santé mentale, en réduisant la stigmatisation et en renforçant la résilience des communautés.

Lutte contre la corruption		
205-2	Formation aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir le Code de conduite à BCE.ca
Fiscalité		
207	Fiscalité	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Nos ressources financières
Matières		
301-3	Produits vendus et emballages recyclés ou réutilisés	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gestion de l'environnement Sommaire des données sur la durabilité 2025
Eau et effluents		
303-1	Prélèvement d'eau par source	Les opérations directes de Bell utilisent principalement l'eau pour l'assainissement, le refroidissement et le nettoyage des véhicules. Bell met en œuvre des programmes visant à surveiller et à réduire la consommation d'eau, démontrant ainsi une gestion responsable de cette ressource partagée. Un exemple d'utilisation efficace de l'eau dans le secteur immobilier est l'installation continue de distributeurs d'eau à basse pression, ainsi que la modernisation ou le remplacement des tours de refroidissement, ce qui contribue à réduire la consommation d'eau. Bell reconnaît que la mise en service de nouveaux centres de données pour soutenir l'utilisation de l'IA devrait entraîner une augmentation de la consommation d'eau dans nos opérations.
303-5	Consommation d'eau	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
Émissions		
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	Bell gère des équipements tels que les systèmes de climatisation et de suppression des incendies qui peuvent émettre des substances appauvrissant la couche d'ozone. L'entreprise cherche à limiter ces émissions en entretenant ces équipements de manière responsable et, lorsque cela est possible, en les remplaçant par des solutions ayant un impact moindre. Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
305-7	NOX, SOX, et autres émissions atmosphériques substantielles	Bell exploite des générateurs et des réservoirs de stockage de produits pétroliers essentiels à l'alimentation de secours et aux opérations dans les régions éloignées. Pour réduire les émissions atmosphériques et les risques environnementaux, Bell privilégie les réservoirs hors sol, utilise des réservoirs souterrains à double paroi et réalise des inspections régulières ainsi que des activités de détection de fuites. Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement

Effluents et déchets

306-1	Total des rejets d'eau, par type et par destination	**Collaborations visant à réduire les impacts liés aux déchets** Bell gère les impacts liés aux déchets grâce à des programmes internes et à des partenariats externes. Le Groupe de travail sur l'économie circulaire facilite le partage des connaissances entre les unités d'affaires. La collaboration avec le Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) et le WWF-Canada soutient des initiatives de recyclage, de remise à neuf et de sensibilisation. **Câbles de plomb** L'infrastructure filaire globale de Bell contient encore un très faible pourcentage de câbles gainés de plomb. Bell a cessé d'en installer dans les années 1960, lorsque l'entreprise a commencé à utiliser des polymères plastiques – plutôt que le plomb — pour la majorité de ses déploiements. Depuis le milieu des années 2000, Bell remplace également les câbles de cuivre gainés de plomb par la fibre. À mesure que nous modernisons le réseau du cuivre vers la fibre optique, nous retirons les composants contenant du plomb dans les zones de construction actives lorsque cela est techniquement faisable et sécuritaire, conformément aux protocoles établis pour une manipulation sécuritaire. **Déchets provenant des chambres souterraines** Une partie importante du réseau de Bell est située dans des conduits souterrains accessibles par des chambres de visite. Lors de travaux de maintenance ou de modernisation, les effluents accumulés doivent parfois être pompés afin d'assurer la sécurité des techniciens. Bell a mis en place des procédures de pompage contrôlé afin d'éviter le rejet d'eau contaminée dans l'environnement. **Gestion des déchets dangereux** Bell a mis en œuvre des programmes de conformité pour gérer les déchets dangereux conformément aux normes légales et environnementales. Les flux de déchets dangereux incluent les batteries réseau, les aérosols, les absorbants, les contenants d'huiles et les tubes fluorescents. Pour atténuer les risques environnementaux, Bell applique les normes de l'industrie en matière d'entreposage, de transport et d'élimination. **Le rôle de Bell dans la réduction des déchets électroniques grâce à OPEQ** Depuis 1997, Bell est un membre fondateur et un contributeur clé d'Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), soutenant la réutilisation du matériel électronique à l'échelle de la province. OPEQ récupère du matériel informatique auprès des ministères provinciaux et fédéraux, des organismes parapublics et municipaux ainsi que de grandes entreprises de divers secteurs. Le leadership de Bell et ses dons — dépassant une valeur totale de 944 000 $ en 2025 — ont permis à OPEQ de récupérer plus de 100 000 ordinateurs par année et de remettre à neuf plus de 361 000 appareils en 28 ans. Cette initiative favorise les pratiques d'économie circulaire en maximisant la réutilisation des équipements TI, en réduisant les déchets électroniques et en assurant une gestion sécuritaire et écologique des matériaux.
306-2	Gestion des impacts importants liés aux déchets	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gestion de l'environnement Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
306-3	Déchets générés	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
306-4	Déchets détournés de l'enfouissement	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gestion de l'environnement Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
306-5	Déchets dirigés vers l'enfouissement	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement

Évaluation environnementale des fournisseurs

308-1	Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	**Approvisionnement responsable au sein de notre chaîne d'approvisionnement** Conformément à notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs, les risques associés aux produits et services achetés par Bell sont évalués lors de l'évaluation initiale d'intégration, ainsi que lors d'évaluations ultérieures, au besoin. Les fournisseurs peuvent également être invités à fournir des renseignements supplémentaires, comme des détails concernant leur gestion des données, leurs politiques d'entreprise, leurs normes et leurs pratiques. Des mesures de contrôle d'atténuation sont appliquées afin de gérer les risques associés au produit ou service acquis. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Pratique de chaine d'approvisionnement responsable et Gestion environnementale et Sommaire des données sur la durabilité 2025
308-2	Impacts environnementaux défavorables dans la chaîne d'approvisionnement et mesures correctives	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gestion environnementale Sommaire des données sur la durabilité 2025

Emploi		
401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	Voir le Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Section Notre équipe
Santé et sécurité au travail		
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Notre équipe – La santé, la sécurité et le bien-être d'abord
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des incidents	Bell réalise des évaluations des dangers avant les travaux, ainsi que des formations sur le terrain et des communications liées au travail sécuritaire. De plus, un élément clé du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail est le Plan d'action corporatif en matière de sécurité (CSAP), qui assure une gestion systématique des risques, avec des examens trimestriels et un alignement entre les différentes unités d'affaires. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Notre équipe – La santé, la sécurité et le bien-être d'abord
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Bell offre de la formation et des outils de soutien aux gestionnaires afin d'améliorer la supervision et le coaching. Bell diffuse également des communications sur la sécurité à l'ensemble des employés et dispose d'un programme officiel de reconnaissance pour le signalement des dangers, afin de favoriser une culture de sécurité et d'engagement.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	**Renforcer la santé mentale en milieu de travail** Le programme de santé mentale en milieu de travail de Bell, qui comprend des prestations de santé mentale illimitées, de la formation pour les leaders et une surveillance proactive des risques psychosociaux, reflète une approche globale de la santé et de la sécurité au travail. L'utilisation d'indicateurs de performance, l'alignement sur la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, ainsi que l'intégration de mécanismes de rétroaction démontrent l'engagement de Bell à prévenir et à gérer les risques psychologiques. Le partenariat avec Pillcheck et la formation des leaders fondée sur la certification renforcent également les efforts de Bell pour soutenir le bien-être des employés et favoriser la résilience en santé mentale. **Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) de Bell** Bell offre des prestations et des programmes de santé mentale, dont un Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF). Le PAEF donne accès à des conseillers professionnels ou à d'autres spécialistes, tels que des conseillers financiers et juridiques, des diététistes et des conseillers en carrière, ainsi qu'à des outils pour aider à gérer les sources de stress — le tout de manière confidentielle et sans frais. Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Notre équipe – La santé, la sécurité et le bien-être d'abord et Le sentiment d'appartenance nous rends meilleurs.
403-7	Prévention et gestion des impacts de santé et sécurité au travail associés aux relations d'affaires	Bell surveille les risques psychosociaux au moyen d'indicateurs de performance (ICP) et de la rétroaction des employés. Le sondage annuel d'engagement est aligné sur les 13 facteurs psychosociaux de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Des plans d'action sont élaborés pour traiter les risques identifiés.
403-9	Accidents du travail	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Section Notre équipe
Formation et éducation		
404-1	Moyenne des heures de formation par employé par année	**Moyennes des heures de formation par employé par année** Les membres de l'équipe Bell ont consacré en moyenne 2 heures à suivre nos cours essentiels rénovés portant sur des pratiques responsables, sécuritaires, sécurisées et respectueuses — incluant une formation sur la nouvelle politique d'IA de Bell et les meilleures pratiques pour une utilisation responsable. Afin de soutenir le développement continu, Bell a offert l'accès à plus de 20 000 cours de qualité provenant de fournisseurs de premier plan. Notre programme LinkedIn Learning a été utilisé par plus de 11 000 membres de l'équipe, qui ont investi en moyenne 3,25 heures à développer leurs compétences techniques et d'affaires. Cela s'ajoute aux diverses heures de formation propres aux rôles à travers l'organisation.

404-2	Programmes de mise à niveau des compétences/ aides à la transition	**L'engagement de Bell envers l'apprentissage de l'IA : Autonomiser notre personnel** Chez Bell, nous reconnaissons que l'émergence de l'intelligence artificielle transforme les industries, et nous nous engageons à préparer notre personnel à jouer un rôle de premier plan dans cette transformation. Dans le cadre du déploiement de la plateforme Alex 2.0 au début de 2026, nous avons rendu le développement des compétences en IA accessible à chaque membre de l'équipe — établissant ainsi les bases d'une utilisation confiante et responsable des technologies d'IA. • Nous avons lancé des parcours d'apprentissage en IA. • Nous avons mobilisé un réseau de plus de 100 champions du changement en IA, offrant un soutien adapté dans l'ensemble des unités d'affaires. • La nouvelle page AI Learning Corner sur notre intranet propose de la formation, des outils et des mises à jour afin de garder les équipes bien informées et autonomisées. **Favoriser une culture d'apprentissage et de développement continus** L'écosystème complet d'apprentissage et de développement de Bell — incluant les parcours de carrière, les microprogrammes, les certifications techniques, les parcours de leadership, le mentorat et la refonte du processus d'intégration — démontre un engagement fort envers le perfectionnement des employés et l'avancement professionnel. Les taux d'achèvement élevés de nos modules obligatoires rénovés, ainsi que le lancement d'initiatives telles que les parcours d'apprentissage en IA, reflètent des programmes structurés visant l'apprentissage continu et la préparation à la transformation. De plus, notre Programme de remboursement des frais de scolarité (PRFS) offre jusqu'à 1 500 $ par année pour poursuivre des études dans des établissements collégiaux ou universitaires reconnus. Les employés participants affichent un engagement et une performance supérieurs.
Diversité et égalité des chances		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Circulaire de procuration de la direction 2026 Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre équipe
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre équipe
Non-discrimination		
406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	Bell applique une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement, de violence et de discrimination grâce à sa Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail ainsi qu'à sa Politique relative aux droits de la personne et à l'accommodement, qui s'appuient sur des normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. Une équipe de professionnels formés enquête sur les plaintes et offre du soutien aux employés.
Liberté d'association et négociation collective		
407		Bell respecte le droit à la liberté d'association et à la négociation collective dans l'ensemble de ses opérations. Les conventions collectives comprennent des dispositions qui renforcent des pratiques de travail équitables et inclusives, telles que des comités mixtes employeur-syndicat, des procédures de grief, des processus d'affichage de postes et de transfert, ainsi que des modalités encadrant les restructurations et les mises à pied. Ces mécanismes contribuent à garantir que les droits des travailleurs sont respectés et protégés. Environ 38 % de nos membres d'équipe sont représentés par 18 syndicats répartis dans 71 unités de négociation. Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre équipe
Travail des enfants		
408		Code de conduite sur BCE.ca Code de conduite des fournisseurs de Bell sur BCE.ca Rapport sur la lutte de BCE Inc. contre le travail forcé et le travail des enfants sur BCE.ca

Travail forcé ou obligatoire		
409		Code de conduite sur BCE.ca Code de conduite des fournisseurs de Bell sur BCE.ca Rapport sur la lutte de BCE Inc. contre le travail forcé et le travail des enfants sur BCE.ca
Communautés locales		
413	Opérations intégrant l'engagement communautaire, les évaluations d'impact et les programmes de développement local	**Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), un partenariat de 25 ans :** Bell soutient Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) depuis plus de 25 ans. Au-delà des dons d'équipement, Bell joue un rôle de leadership actif grâce à sa représentation au sein du conseil d'administration, à la nomination de dirigeants et à la mise à disposition d'espaces d'ateliers et de bureaux. Ce partenariat contribue à réduire la fracture numérique en favorisant la réutilisation sécuritaire, efficace et écologiquement responsable du matériel électronique. Avec deux centres de tri et cinq ateliers à travers le Québec, OPEQ — soutenu en partie par Bell — est devenu un chef de file provincial en matière d'inclusion numérique et de pratiques informatiques circulaires.
Évaluation sociale des fournisseurs		
414	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Voir GRI 308-1 Voir aussi notre Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Gestion environnement et Sommaire des données sur la durabilité 2025, section Notre environnement
Santé et sécurité des consommateurs		
416	Santé et sécurité des consommateurs	Sécurité et santé liées aux réseaux sans fil Bell n'achète que des téléphones mobiles qui respectent les exigences du Code de sécurité 6 de Santé Canada en matière d'émissions de radiofréquences (RF). Bell veille également à ce que tout l'équipement de réseau sans fil installé sur des tours, des immeubles ou d'autres structures de soutien respecte ces exigences. Lors de la sélection de l'emplacement de nouveaux sites de télécommunication, Bell tient compte des préoccupations des communautés concernant la localisation et l'installation des infrastructures. Avant de choisir ou d'acquérir un terrain pour un nouveau site de télécommunication, Bell détermine d'abord s'il est possible d'installer des antennes sur des structures existantes, telles que des immeubles ou des tours déjà en place. À cet égard, Bell cherche à se conformer aux lignes directrices d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) concernant la consultation publique et municipale, telles qu'elles sont énoncées dans la Circulaire des procédures concernant les clients CPC-2-0-03, Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion.
Confidentialité des données des clients		
418	Confidentialité des données des clients	Rapport annuel intégré 2025 : Survol stratégique, section Être axé sur le client Sommaire des données de la durabilité : Notre réseau

Index du contenu du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Cet index se rapporte aux éléments recommandés pour divulgation par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Bell appuie le développement et l'évolution de telles normes et cherche à rendre compte des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité corporative.

Cet index combine les normes SASB des services de télécommunications ainsi que celles des médias et du divertissement, afin de refléter notre segment Bell Média.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables ou l'information est considérée comme stratégique et n'est donc pas divulguée. À mesure que les lignes directrices évolueront, notre divulgation sur les sujets couverts évoluera également.

Sujet	Code(s) SASB	Unité de mesure	Référence
Abonnés sans-fil			
Abonnés sans-fil	TC-TL-000.A	Nombre	Rapport annuel intégré 2025 – Rapport de gestion – Analyse des secteurs d'activité
Abonnés filaire	TC-TL-000.B	Nombre	
Abonnés haute-vitesse			
Abonnés haute-vitesse	TC-TL-000.C	Nombre	Rapport annuel intégré 2025 – Rapport de gestion – Analyse des secteurs d'activité
Trafic acheminé par notre réseau			
Trafic acheminé par notre réseau	TC-TL-000.D	Pétaoctets	Ces informations sont considérées comme sensibles à la concurrence et ne sont donc pas divulguées
Empreinte écologique des opérations			
Énergie totale consommée	TC-TL-130a.1; TC-SI-130a.1	Gigajoules (GJ)	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
Électricité du réseau		Pourcentage (%)	
Énergie renouvelable		Pourcentage (%)	
Confidentialité des données			
Description des politiques et pratiques relatives à publicité comportementale et confidentialité des clients	TC-TL-220a.1; TC-SI-220a.1	N/A	Rapport annuel intégré 2025 – Être axé sur le client – Protection des renseignements personnels et de la sécurité Code de conduite sur BCE.ca Bell Canada – Nous respectons votre vie privée Politique de Bell sur la protection de la vie privée
Nombre de clients pour qui les informations sont recueillies pour des fins secondaires	TC-TL-220a.2; TC-SI-220a.2	Nombre	Bell utilise les renseignements personnels du client avec son consentement ou conformément à la loi. Bell n'est pas en mesure de fournir ces données, car elles sont confidentielles et sensibles d'un point de vue concurrentiel.
Montant total des pertes monétaires à la suite d'une procédure judiciaire liés à la vie privée des clients	TC-TL-220a.3; TC-SI-220a.3	Devise du rapport (CAD)	S'il y a lieu, voir notre Formulaire d'informations annuel sur BCE.ca
(1) Nombre de demandes d'application de la loi pour l'information des clients (2) le nombre de clients dont les informations ont été demandées (3) le pourcentage résultant de la divulgation	TC-TL-220a.4; TC-SI-220a.4	Nombre Nombre Pourcentage (%)	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre réseau

Sécurité des données			
(1) Nombre de violations de données (2) Pourcentage impliquant des informations personnelles identifiables (PII) (3) Nombre de clients affectés	TC-TL-230a.1; TC-SI-230a.1	Nombre Pourcentage (%) Nombre	Bell n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur les atteintes à la sécurité des données, car elles sont confidentielles. Nous nous engageons à protéger la confidentialité des renseignements sur les consommateurs et les employés. Cependant, comme toutes les entreprises, nous sommes parfois confrontés à des tentatives d'accès à ces données sans autorisation.
Description de la méthode utilisée pour identifier et gérer les risques liés à la sécurité des données, y compris l'utilisation de normes de cyber sécurité de tiers	TC-TL-230a.2; TC-SI-230a.2	N/A	Rapport annuel intégré 2025 – Être axé sur le client – Protection des renseignements personnels et de la sécurité Les renseignements personnels et votre vie privée
Gestion de fin-de-vie des produits			
Matériaux récupérés dans le cadre de programmes de récupération, pourcentage de matériaux récupérés qui ont été (1) Tonnes métriques; (2) réutilisés (3) recyclés (4) enfoui	TC-TL-440a.1	Tonnes métriques (t) Pourcentage (%) Pourcentage (%) Pourcentage (%)	Sommaire des données sur la durabilité 2025 : Notre environnement
Comportements anticoncurrentiels			
Montant des amendes légales et réglementaires et des jugements associés à des comportements anticoncurrentielles	TC-TL-520a.1; TC-SI-520a.1	Devise du rapport (CAD)	Pour l'année de référence 2025, Bell n'a subi aucune perte importante liée à un litige ou à des décisions réglementaires non réclamables impliquant un comportement anticoncurrentiel.
La vitesse moyenne de téléchargement soutenue réelle de (1) appartenant et contenu dans le commerce associé (2) le contenu non associé	TC-TL-520a.2; TC-SI-520a.2	Mégabits par seconde (Mbps)	Pour en savoir plus sur les pratiques de gestion du trafic Internet (PGTI), veuillez consulter nos pratiques en matière de gestion du trafic Internet.
Description des risques et des occasions associés à la neutralité d'Internet, à l'appairage payé, à la cote zéro et aux pratiques connexes	TC-TL-520a.3; TC-SI-520a.3	S.O.	Nous croyons qu'il est important que nos clients aient accès au choix, à l'innovation et à la libre circulation des idées. C'est pourquoi Bell soutient un Internet ouvert et respecte toutes les exigences liées à la neutralité d'Internet telles qu'établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les exigences du CRTC en matière de neutralité d'Internet codifient de façon précise les règles relatives aux pratiques de gestion du trafic Internet et aux pratiques de tarification différentielle.

Gérer les risques systémiques liés aux perturbations technologique			
(1) Durée moyenne des interruptions du système ; (2) Fréquence d'interruption moyenne du système ; (3) durée d'interruption moyenne par client.	TC-TL-550a.1; TC-SI-550a.1	Minutes Nombre Minutes	En 2025, notre réseau avait un niveau de fiabilité de 99,99 %. Nous calculons la fiabilité du réseau en tenant compte de la durée de l'interruption du service de connexion Internet FTTH de Bell, définie comme l'heure de fin affectant le service soustraite de l'heure de début affectant le service, et en appliquant la durée au nombre de clients touchés pour obtenir un taux de fiabilité annuel.
Discussion sur les systèmes permettant de fournir un service sans entrave pendant les interruptions de service	TC-TL-550a.2; TC-SI-550a.2	N/A	Nous surveillons les défaillances répétées des éléments du réseau dans le cadre de nos processus de gestion des problèmes, dans le but d'améliorer la fiabilité du service. Voir le Rapport annuel intégré 2025, section S'adapter à un climat en évolution.
Pluralisme des médias			
Pourcentage de représentation du genre : Genre (1) Membres de la haute direction (excluant le chef de la direction) (2) Première vice-présidence (3) Vice-présidence (4) Directeurs (5) Autres membres de la direction (sous l'échelon de direction) (6) Total membres de la direction (7) Employées autres que les membres de la direction	SV-ME-260a.1	Pourcentage (%)	Bien que nous n'ayons pas de l'information spécifique à Bell Média, pour BCE Inc. voir notre Sommaire des données sur la durabilité – section Notre équipe
Description des politiques et procédures visant à garantir le pluralisme du contenu des médias d'information	SV-ME-260a.2	N/A	Veuillez consulter Inclusion et représentation en production chez Bell Média à l'adresse www.bellmedia.ca/fr/inclusion-et-representation-en-production/

Intégrité journalistique & Identification du parrainage			
Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à la diffamation verbale ou écrite	SV-ME-270a.1	Discussion et Analyse	S'il y a lieu, voir notre Formulaire d'informations annuel sur BCE.ca
Recettes provenant de la publicité intégrée	SV-ME-270a.2	Devise du rapport	Information on divulguée
Description de l'approche visant à assurer l'intégrité journalistique des émissions de nouvelles liées à : (1) la véracité, l'exactitude, l'objectivité, l'équité et la responsabilisation, (2) l'indépendance du contenu et/ou la transparence de la partialité potentielle, et (3) la protection de la vie privée et la limitation du préjudice	SV-ME-270a.3	Discussion et Analyse	CTV News et Noovo Info s'engagent à respecter les plus hauts standards journalistiques. En tant qu'organisations de nouvelles réputées au sein d'une démocratie, notre objectif fondamental est d'informer les Canadiens de ce qui se passe et de clarifier les événements afin qu'ils puissent se forger leur propre opinion. Nous y parvenons en présentant des histoires équilibrées, exactes, justes et pertinentes, de manière claire et convaincante. Tous les journalistes de CTV News et des opérations connexes doivent se conformer aux normes et politiques éditoriales de CTV News. Il en va de même pour Noovo Info, qui adhère à son propre ensemble de normes et de politiques éditoriales, garantissant la diffusion d'un contenu et de nouvelles équilibrés et exacts. Adoptant une perspective résolument canadienne et s'appuyant sur un réseau national et local de salles de nouvelles, notre mission est d'être la principale source d'information au Canada, en fournissant les nouvelles et l'information les plus opportunes et pertinentes sur toutes les plateformes, tout en respectant en tout temps les plus hauts standards journalistiques. Notre public cible regroupe un large éventail de Canadiens, de tous âges, qui s'intéressent au monde qui les entoure. CTV News est membre du Trust Project, un réseau mondial d'organisations de nouvelles. Le Trust Project vise à établir des standards qui renforcent et amplifient l'engagement du journalisme envers la transparence, l'exactitude, l'inclusion et l'équité.
Protection de la propriété intellectuelle & Piratage des médias			
Description de l'approche visant à garantir la protection de la propriété intellectuelle (PI)	SV-ME-520a.1	Discussion et Analyse	Bell Média utilise diverses propriétés et œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle (actifs de propriété intellectuelle) dans le cadre de ses activités commerciales et de la création et de la fourniture de ses produits et services. L'utilisation de ces actifs IP est importante pour le succès de Bell Média. Ces actifs IP comprennent: • Noms de marque, marques déposées, marques de service, noms de domaine, dessins et marques similaires ; • Les droits d'auteur concernant le contenu, la programmation, la musique, l'audio, la vidéo et/ou les œuvres et compilations numériques, les signaux de diffusion, les logiciels, les applications et les technologies propriétaires similaires ; • Brevets ou demandes de brevet, informations confidentielles, listes de clients et autres données et processus exclusifs ; et diverses autres propriétés intellectuelles. Ces actifs de propriété intellectuelle sont soit développés et détenus par Bell Média, soit concédés sous licence par Bell Média auprès de tiers. Dans la conduite de ses activités commerciales, Bell Média utilise divers moyens contractuels pour acquérir, établir, sécuriser et protéger ses actifs de propriété intellectuelle, notamment : • Utilisation d'accords de licence et de distribution avec les fournisseurs et les distributeurs ; • Le respect de certains accords collectifs de droit d'auteur et des tarifs y afférents ; • Établissement de conditions et d'accords client/utilisateur ; • Établissement des conditions et des politiques des employés, et • Toute autre forme d'entente et d'accord raisonnablement nécessaire pour sécuriser et protéger ses actifs de propriété intellectuelle. Bell Média a également recours à une combinaison de protections légales et statutaires offertes en vertu des lois sur les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets et d'autres lois sur la propriété intellectuelle pour sécuriser, protéger et faire respecter ses actifs de propriété intellectuelle (PI). Bell Média emploie une équipe de gestion des droits et des affaires commerciales ainsi que des processus d'autorisation et des systèmes de gestion des droits numériques (DRM) pour assurer, entre autres, la conformité avec ses accords de licence pour la programmation, les œuvres musicales et autres actifs de PI sous licence.

			Bell Média utilise plusieurs méthodes pour surveiller les violations potentielles de ses actifs de PI. Celles-ci incluent l'utilisation de ressources internes et d'entreprises spécialisées externes pour surveiller et rechercher des infractions potentielles sur diverses plateformes, y compris en ligne et sur diverses plateformes de médias sociaux. Ce faisant, Bell Média cherche à trouver un équilibre entre la protection de ses actifs de propriété intellectuelle et l'utilisation publique/non commerciale juste et raisonnable de ces actifs. Bell Média participe à diverses alliances et ententes de coopération nationales et mondiales avec diverses entreprises médiatiques et technologiques. L'intention est d'aider et de faciliter : • Protéger le marché juridique dynamique des contenus créatifs et réduire la prévalence du piratage en ligne ; • Collaborer sur les meilleures pratiques, l'évolution des normes de protection de la PI et le développement de nouvelles technologies pour encourager l'accès légitime aux médias; et • Surveillance et application à l'échelle mondiale pour réduire les activités des réseaux de piratage. Bell Média estime qu'elle prend des mesures raisonnables et appropriées pour sécuriser, protéger et défendre ses actifs de PI, y compris poursuivre les contrevenants, et pour s'assurer que nous ne violons pas les droits de PI d'autrui. Nous ne pouvons garantir que les lois protégeant la PI dans diverses juridictions sont ou continueront d'être adéquates pour protéger nos actifs de PI ou que nous réussirons à empêcher ou à défendre les réclamations d'autres personnes faisant valoir des droits sur ou sur nos actifs de PI.
(1) Total des destinataires des médias et nombre de (2) ménages atteint par la télévision diffusée, (3) les abonnés aux réseaux câblés et (4) la diffusion des magazines et des journaux	SV-ME-000.A	Discussion et Analyse	Rapport annuel intégré 2025 – Rapport de gestion – Analyse des secteurs d'activité
Nombre total de productions médiatiques et de publications produites	SV-ME-000.B	Nombre d'heures	Rapport annuel intégré 2025 – Survol stratégique, section Devenir un leader du contenu et des médias numériques

Index du contenu des Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les objectifs de développement durable (ODD) font partie d'un accord mondial appelé « AGENDA 2030 », adopté aux Nations Unies en 2015 en vue de relever certains des plus grands défis du monde.

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable constituent un appel à l'action de tous les pays (pauvres, riches et à revenu intermédiaire), afin de favoriser la prospérité tout en protégeant la planète. Ils mettent en exergue le fait que l'éradication de la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui favorisent la croissance économique et répondent à divers besoins sociaux, notamment en matière d'éducation, de santé, de protection sociale et de possibilités d'emploi, tout en permettant de lutter contre les changements climatiques et de protéger l'environnement.

En appuyant les objectifs de développement durable, nous croyons pouvoir favoriser la création d'un monde meilleur dans lequel notre entreprise peut croître.

Objectifs	Cibles	Notre apport
Objectifs de développement durable liés à La création de valeur de Bell		
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3.4 Réduire, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.	L'initiative Bell Cause pour la cause et le soutien fourni contribuent à une vie saine et au bien-être. De plus, nos pratiques en matière de santé et de sécurité sont intégrées à notre culture. Pour finir, nous offrons une vaste gamme d'avantages aux membres de notre équipe. Pour en savoir plus, visitez cause.bell.ca et le Sommaire des données sur la durabilité 2025, section Notre équipe.
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des entreprises de toutes tailles. 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants. 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants et ceux qui ont un emploi précaire.	Bell offre des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. Les pratiques d'approvisionnement responsable de Bell et notre Code de conduite des fournisseurs traitent du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, et nos pratiques en matière de santé et sécurité au travail favorisent des milieux de travail sains pour tous les travailleurs. Pour en savoir plus, visitez bce.ca/responsabilite/survol Voir aussi le Rapport de BCE Inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants 2025 au www.bce.ca/responsabilite/survol
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Nos réseaux offrent des capacités croissantes et créent de nouvelles opportunités pour les consommateurs et les entreprises de toutes tailles de se connecter, de bâtir et de croître, tout en contribuant à réduire la fracture numérique. Bell participe aux supergrappes d'intelligence artificielle du Canada et investit en recherche et développement. Lire la section « Offrir les meilleurs réseaux de fibre optique et sans fil » de notre Rapport annuel intégré 2025.
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	L'intégration des programmes d'inclusion et d'appartenance au sein de Bell favorise l'innovation et la créativité de nos membres d'équipe. Pour en savoir plus, contactez-nous à l'adresse investor.relations@bell.ca

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial. 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale. 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Nous offrons des produits et services, en particulier ceux liés à l'Internet des objets (IdO), qui permettent aux villes, aux entreprises et à d'autres organisations de réduire leurs impacts environnementaux. Nous adoptons une approche de la gestion des aspects environnementaux pour atténuer ces impacts. Pour plus d'informations, consultez Bell.ca/IdO. Consultez notre sur notre site Web à BCE.ca
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie. 12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Bell continue de mettre en œuvre des initiatives d'économie circulaire qui intègrent la consommation durable lorsque cela est possible, ainsi que la gestion et la réduction des déchets. Consultez la section sur la gestion environnementale dans notre Rapport annuel intégré 2025.
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.1 Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Nous visons, dans la mesure du possible, à améliorer l'efficacité énergétique, à gérer les émissions de GES et à aider les clients à réduire leur impact environnemental. Nous mettons également en œuvre des mesures pour nous adapter aux répercussions des changements climatiques et pour façonner nos stratégies actuelles et futures. Nous avons des objectifs scientifiques à court terme approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Consultez la section Stratégie climatique de notre Rapport annuel intégré 2025 et l'indice des risques et opportunités liés au climat du présent rapport.
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.	Nous encourageons les partenariats favorisant un avenir durable. Apprenez-en plus dans notre Rapport annuel intégré 2025

Objectifs de développement durable auxquels Bell peut contribuer

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. 4.b Augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle et les cursus dans les secteurs de l'informatique et des technologies de l'information. 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Nous mettons l'accent sur le développement individuel en faisant la promotion de notre solide écosystème et culture d'apprentissage. Nous offrons des outils, des programmes et du contenu pour que chaque membre de l'équipe ressente un plus grand sentiment d'appartenance, et soit habilité à développer son plein potentiel et à avoir un impact. Consultez les sections « Notre équipe » de notre Rapport annuel intégré 2025.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5. 1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.	Nous favorisons l'égalité des sexes et l'intégrons dans notre culture. Nous prenons également des mesures pour atteindre l'équité salariale entre les sexes et la diversité des genres au sein de l'équipe de direction. Pour en savoir plus, consultez la section « Notre équipe » du Sommaire des données sur la durabilité 2025.
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses. 6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau	Nous surveillons notre consommation d'eau et les émanations liées à nos activités. Pour en savoir plus, consultez la section « Notre environnement » du Sommaire des données sur la durabilité 2025.
15 VIE TERRESTRE	15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement. 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Nous protégeons les écosystèmes terrestres en prévenant l'appauvrissement de la biodiversité là où nos activités ont un impact et prenons des mesures de restauration de la biodiversité. Pour en savoir plus, consultez la section Stratégie climatique et gestion environnementale de notre Rapport annuel intégré de 2025.
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Nous avons des pratiques de gouvernance qui favorisent les comportements éthiques et nous prenons également des mesures pour protéger, équiper et soutenir les jeunes et les collectivités. Pour en savoir plus, visitez bce.ca/responsabilite/survol

Index du contenu du Pacte mondial des Nations Unies

Depuis 2006, Bell est un signataire de Pacte mondial des Nations Unies, un ensemble de principes universels. En tant que signataire, BCE est engagé à divulgué nos initiatives reliées aux questions suivantes :

Droits de la personne

Bell est un ardent défenseur des droits de la personne. Notre Code de conduite exige de chaque membre de l'équipe qu'il fasse preuve de respect envers l'individualité de chacun, y compris la culture, l'origine ethnique, l'identité de genre, l'âge, la religion, le handicap et l'orientation sexuelle. L'entreprise estime qu'un milieu de travail inclusif fondé sur le mérite et l'équité peut non seulement aider chaque employé à réaliser tout son potentiel, mais aussi renforcer toute l'entreprise en lui donnant une meilleure perspective de l'expérience humaine. À cette fin, nous respectons et soutenons les droits de la personne de tous les groupes d'employés.

Nous avons mis en place des politiques de non-discrimination qui vont au-delà des exigences légales minimales et consacrons des ressources au soutien des droits de la personne à l'intérieur et à l'extérieur du milieu de travail. Pour plus de détails sur les programmes pour les employés de Bell, consultez notre Rapport annuel intégré 2025.

Nous exerçons également une influence par la gestion de la chaîne de valeur. En raison de la prolifération des ressources d'approvisionnement et de distribution, les entreprises doivent être à l'affût d'éventuels enjeux liés aux droits de la personne, aussi bien en amont qu'en aval. Pour résoudre ce problème, Bell a mis en place un Code de conduite des fournisseurs depuis 2008 et l'a mis à jour pour la dernière fois en 2024. L'entreprise a également adopté des mesures dans ses opérations d'achat dans le but d'éviter les minéraux de conflit qui financent ou soutiennent des groupes armés.

De plus, par l'entremise de notre initiative Bell Cause pour la cause visant à améliorer la santé mentale, non seulement nous bâtissons des relations plus solides dans les communautés que nous servons, mais nous déployons également des efforts pour améliorer le soutien en santé mentale des employés en milieu de travail. Pour plus d'informations sur l'initiative Bell Cause pour la cause, veuillez visiter cause.bell.ca.

Notre insistance sur l'équité s'étend à la reconnaissance du droit de nos employés à une rémunération équitable. Nous croyons que cela nous permet d'attirer des recrues de qualité, nous aidant ainsi à maintenir nos progrès. Par conséquent, nous offrons à nos employés un programme de rémunération concurrentiel, comprenant des salaires et des avantages sociaux étendus. Pour plus d'informations, consultez les sections « Notre équipe » du Rapport annuel intégré et du Sommaire des données sur la durabilité.

Environnement

Notre engagement pour réduire notre impact environnemental est profondément enraciné dans les valeurs des membres de note équipe. Depuis le début des années 1990, lorsque nous avons débuté à rendre compte de l'impact environnemental de nos opérations, et nous avons depuis activement mis ces valeurs en pratique. Nous avons développé de nombreux programmes ainsi qu'un système de gestion environnemental. Bell est ainsi devenu la première compagnie de communications à recevoir la certification ISO 14001 en Amérique du Nord en 2009. Nos programmes sont décrits dans lles sections Stratégie climatique et Gestion environnementale du Rapport annuel intégré 2025.

Travail

Bell reconnaît que la transformation et la croissance de l'entreprise, et notre contribution continue à l'économie Canadienne, repose sur les épaules de notre force de travail. L'entreprise fait en sortes de s'assurer que nos politiques et nos programmes d'emplois rencontrent les standards minimaux requis par la loi et imposés par le marché hautement règlementé sur lequel nous opérons, où la plupart des membres de notre équipe sont protégés par la législation fédérale et/ou provinciale en matière d'emploi. Dans plusieurs cas, nous dépassons les standards minimums requis. En ce qui concerne les pratiques de travail à l'interne, Bell possède un Code conduite robuste conçu afin de soutenir les principes internationaux de travail les plus rigoureux, y compris les principes inscrits dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Pour plus d'information, voir la section Notre équipe dans notre rapport annuel intégré. Nous nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'Homme des travailleurs et qu'ils les traitent avec dignité et respect conformément aux standards internationaux définis dans la convention International du travail et les législations régionales et nationales sur les conditions de travail. Le Code de conduite des fournisseurs de Bell aborde les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, incluant mais non limité à :

- La liberté d'emploi
- La non-discrimination
- L'interdictions du travail des enfants
- La liberté d'association et de négociation collective
- Les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux

Pour plus d'informations, consultez notre Code de conduite au bce.ca/responsabilite/survol

Anti-corruption

Nous nous employons sans relâche à appliquer les normes de conduite les plus rigoureuses afin de respecter nos obligations envers nos clients, nos actionnaires et l'entreprise. Divers organismes externes ont reconnu nos efforts, mais nous savons – comme nous l'avons fait tout au long de nos 144-ans d'histoire – que nous devons mériter la confiance que les gens nous accordent chaque jour dans toutes nos interactions avec les clients, les actionnaires, les fournisseurs, les membres de l'équipe et le grand public.

Le Code de conduite de Bell énonce diverses règles et directives en matière de comportement éthique fondées sur les valeurs de BCE, les lois et règlements applicables et les politiques de l'entreprise. Le Code de conduite s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs. Un canal de signalement éthique confidentiel et indépendant est mis à la disposition des employés et des parties prenantes externes pour signaler des préoccupations ou demander des conseils. Tous les signalements sont examinés, font l'objet d'une enquête et sont traités de manière appropriée.

Pour plus d'informations, consultez notre Code de conduite au bce.ca/responsabilite/survol

BCE